

Tableau de bord du développement durable

Mise à jour : juillet 2014.

La direction régionale de l'Insee et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Pays de la Loire s'associent pour mettre à disposition du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable. Son objectif est de contribuer à l'appropriation par tous des problématiques de développement durable et de fournir aux acteurs locaux un outil opérationnel.

[Présentation du tableau de bord](#)

Le tableau est organisé selon une structure similaire à celle de la stratégie nationale de développement durable, déclinée en orientations définies conjointement par la Datar et le Commissariat général au développement durable :

[Cadrage](#)
[Société de la connaissance et développement économique et social](#)
[Consommation et production durables](#)
[Changements climatiques et maîtrise de l'énergie](#)
[Transports et mobilité durable](#)
[Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles](#)
[Santé publique, gestion et prévention des risques](#)
[Cohésion sociale et territoriale](#)
[Bonne gouvernance](#)

Un clic sur l'intitulé de l'indicateur donne accès aux séries longues à différents niveaux géographiques (disponibles au format excel) et à une documentation (définition, pertinence, limite, publications associées, etc.). Les indicateurs font l'objet d'une mise à jour annuelle.

[Vous pouvez également consulter l'ouvrage « Le développement durable en Pays de la Loire ».](#)

Cadrage	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
Population	2011	3 601 113	63 070 344	EPCI
Emploi total	2012	1 505 900	26 319 097	ZE
Produit intérieur brut par habitant (euros)	2012	27 775	31 420	Région
Taux de fonction touristique (lits pour 100 habitants)	2012	35,4	29,5	EPCI

Société de la connaissance et développement économique et social	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
Orientation : Favoriser le développement du capital humain et valoriser le potentiel d'emploi				
Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue (euros)	2012	83	64	Région
Taux d'emploi (%)	2011	66,0	63,7	EPCI
Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%)	2009	- 15	- 16	EPCI
Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%)	2007	8,8	7,5	EPCI
Nombre d'accidents du travail	2010	39 789	651 473	Département
Orientation : Encourager des formes de compétitivité pour une croissance durable				
Effort de recherche (%)	2011	1,2	2,3	Région
Orientation : S'adapter aux changements structurels de l'économie et répondre aux défis de la mondialisation				
Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%)	2011	17,9	23,8	Département
Taux de survie à 5 ans des entreprises (%)	2011	53,9	51,6	Région

Consommation et production durables	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
Orientation : Privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsables				
Production de granulats par habitant (tonnes/habitant)	2011	10,6	6,0	Département
Prélèvements en eau - hors production d'énergie - (milliers de m3)	2011	483 845	11 296 248	EPCI
Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (%)	2013	5,2	3,9	EPCI
Orientation : Limiter et valoriser les déchets				
Taux de valorisation des déchets (%)	2011	48	40	Département
Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (kg/hab)	2011	583	594	Département
Volumes de déchets dangereux des entreprises (milliers de tonnes)	2011	142 625	4 802 935	EPCI

[retour au tableau](#)

Changements climatiques et maîtrise de l'énergie	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
--	-------	------------------	-----------------------	-----------------------------------

Orientation : Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables

Consommation finale d'énergie (ktep)	2009	8 163	148 810	Région
Part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité (%)	2009	2,5	17,6	Région

Orientation : Réduire les émissions de GES et anticiper les effets du changement climatique

Émissions de GES (kteq CO2)	2012	34 263	nd	Département
-----------------------------	------	--------	----	-------------

Transports et mobilité durable	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
--------------------------------	-------	------------------	-----------------------	-----------------------------------

Orientation : Rendre soutenable le transport de biens

Part du rail et du fluvial dans le transport de marchandise (%)	2010	7,1	18,2	Région
---	------	-----	------	--------

Orientation : Faire évoluer les pratiques de mobilité

Distance moyenne des navettes-travail des navetteurs (km)	2010	26,2	24,9	EPCI
Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence (%)	2011	62,5	64,2	EPCI
Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail (%)	2011	78,0	69,6	EPCI

Orientation : Gérer et limiter les impacts négatifs des transports

Nombre de décès dans les accidents de la route	2012	221	3 653	Département
Nombre de points noirs bruits	2013	272	nd	Département

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
---	-------	------------------	-----------------------	-----------------------------------

Orientation : Préserver la biodiversité

Évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs (%)	2009	- 10,3	nd	Région
---	------	--------	----	--------

Orientation : Veiller au bon état des ressources naturelles : air - eau - sol

Évolution de l'usage des produits phytosanitaires (%)	2009	- 16,0	- 3,3	Région
Part des surfaces artificialisées (%)	2013	11,7	9,2	Département
Indice de qualité de l'air	2013	///	///	Agglomération
Part des cours d'eau en bon état (%)	2011	12,9	nd	Département

Santé publique, gestion et prévention des risques	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
---	-------	------------------	-----------------------	-----------------------------------

Orientation : Prévenir et gérer les risques majeurs

Densité d'établissements industriels à risque (nombre/1 000 km2)	2012	1,3	1,9	EPCI
Population exposée à un risque d'inondation (milliers)	2009	198,4	6 212,6	Département

Orientation : Garantir l'accès aux soins et promouvoir une attitude favorable à la santé

Espérance de vie à des âges avancés (ans)	2012	22,9	22,6	Département
hommes				
femmes	27,6	27,2		
Taux de mortalité prématurée (‰)	2011	1,9	2,0	Département
Densité de médecins généralistes libéraux (pour 100 000 hab)	2012	143,0	158,0	Département

Cohésion sociale et territoriale	Année	Pays de la Loire	France	Échelle
----------------------------------	-------	------------------	--------	---------

Orientation : Favoriser l'inclusion sociale des populations (équité et mixité sociales)

Taux de chômage (%)	2013	8,5	9,7	ZE
Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié (%)	2011	12,5	12,2	EPCI
Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%)	2013	13,1	16,4	EPCI
Part des jeunes sans diplôme (%)	2011	15,7	20,4	EPCI
Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter décile -	2011	3,0	3,6	Département
Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus - champs CAF - (%)	2012	14,4	17,9	EPCI

Orientation : Développer les solidarités intergénérationnelles sur le territoire

Indice de vieillissement	2011	68,5	70,6	EPCI
--------------------------	------	------	------	------

Orientation : Organiser des pôles de vie accessibles à tous

Accessibilité potentielle aux services (minutes)	2010	8,6	7,5	EPCI
--	------	-----	-----	------

Bonne gouvernance	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
-------------------	-------	------------------	-----------------------	-----------------------------------

Orientation : Favoriser une stratégie et un pilotage partagés pour un développement territorial durable

Participation aux élections législatives au premier tour (%)	2012	60,1	59,6	EPCI
--	------	------	------	------

Population - Données

	Population		évolution annuelle moyenne (en %)
	2006	2011	
Loire-Atlantique	1 234 085	1 296 364	1,0
Maine-et-Loire	766 659	790 343	0,6
Mayenne	299 000	307 031	0,5
Sarthe	553 484	565 718	0,4
Vendée	597 185	641 657	1,4
Pays de la Loire	3 450 413	3 601 113	0,9
France métropolitaine	61 399 733	63 070 344	0,5

Source : Insee, Recensements de la population - exploitation principale.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Population \(depuis 1962\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte de la population - Niveau géographique : EPCI](#)

Pour en savoir plus :

[MARTINEAU D., 100 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040 : un défi à relever pour les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n° 130, février 2014 -

[PAVEN S., Depuis 1982, les Pays de la Loire ont gagné 670 000 habitants](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 491, janvier 2014 -

[DUVERNE S., 30 000 habitants supplémentaires chaque année depuis 2006 dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 490, janvier 2014 -

[BONNEFOY V. et GICQUAUD N., 900 000 habitants de plus en 2040 dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n° 90, mars 2010 -

Population - Pertinence

Les évolutions démographiques influencent fortement les besoins et les ressources d'un territoire. Éviter de les subir, les anticiper par des politiques publiques adaptées, sont des gages de développements harmonieux du territoire, tant pour les habitants que pour les entreprises.

Population - Définition

La population utilisée ici est la **population municipale**. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle dans une commune du territoire, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique.

Pour les recensements antérieurs, la population utilisée est la population sans double compte (concept identique à celui de la population municipale du nouveau recensement de 2004).

Source :

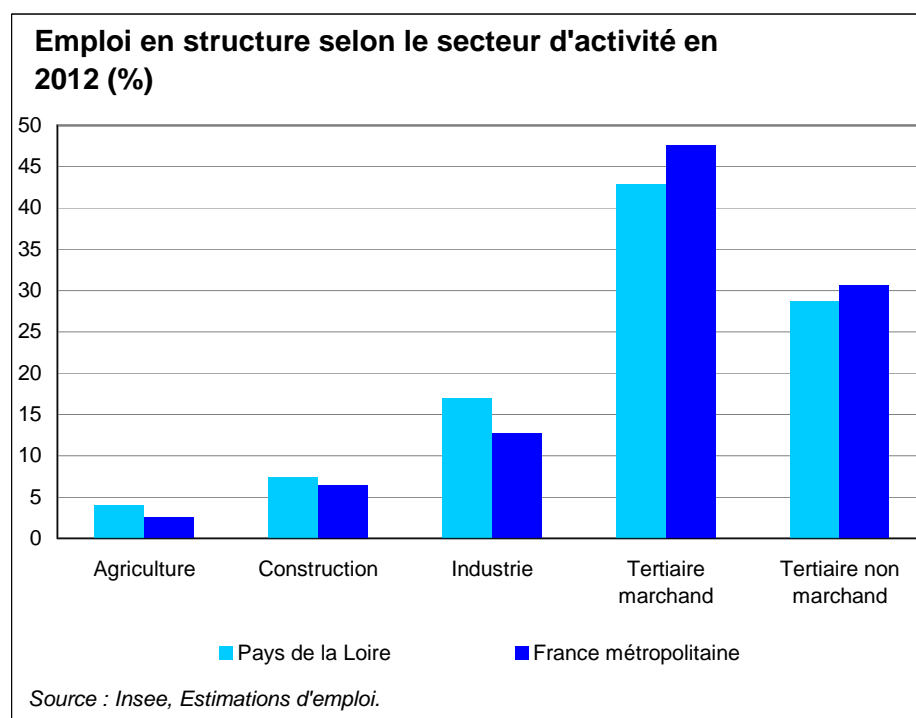
Insee, Recensements de la population - exploitation principale.

[retour au tableau](#)

Emploi total - Données

	Emploi total				
	2008	2009	2010	2011	2012 (p)
Loire-Atlantique	568 835	564 110	572 362	580 265	586 920
Maine-et-Loire	321 922	318 773	322 103	322 908	321 042
Mayenne	126 356	125 448	125 650	124 627	123 630
Sarthe	223 596	220 871	221 928	220 792	219 922
Vendée	253 066	249 810	253 357	254 622	254 386
Pays de la Loire	1 493 775	1 479 012	1 495 400	1 503 214	1 505 900
France métropolitaine	26 337 759	26 121 389	26 259 433	26 376 165	26 319 097

(p) : données provisoires
 Source : Insee, Estimations d'emploi.



Accéder au tableau contenant la série longue (par zone d'emploi) :

[Emploi total \(depuis 1990\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte du nombre d'emplois estimés - Niveau géographique : zones d'emploi](#)

Pour en savoir plus :

[KAISER O., Depuis 20 ans, un « effet Pays de la Loire » dope l'emploi](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 483, novembre 2013 -

[SEGUIN S. et al., Forces et faiblesses caractérisant l'économie des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 32, janvier 2009 -

[retour au tableau](#)

Emploi total - Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part de la population en âge de travailler à la fois suffisante et équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale.

Concernant les non-salariés, outre le fait qu'ils ont créé leur propre emploi, leur présence est un facteur favorable au développement de l'emploi salarié. La part des non-salariés dans l'emploi total peut ainsi être associée à un certain potentiel de développement de l'emploi.

Limites et précautions :

L'emploi est estimé au 31 décembre. Ainsi, les emplois saisonniers pris en compte ne concernent que ceux en cours au 31 décembre (tourisme d'hiver). En outre, les données de la dernière année disponible sont provisoires.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Emploi total - Définition

Depuis 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives. Pour les salariés, il s'agit des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) « grand format » contenant, en plus des DADS *stricto sensu*, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs. Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF).

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les professions libérales, les patrons d'entreprises ou encore des exploitations agricoles.

Source :

Insee, Estimations d'emploi localisées.

Produit intérieur brut par habitant (euros) - Données

Produit intérieur brut par habitant
(euros)

	2010	2011 semi-définitif	2012 provisoire
Pays de la Loire	26 322	27 473	27 775
France métropolitaine	30 239	31 086	31 420

Source : Insee, Comptes régionaux.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Produit intérieur brut par habitant \(depuis 1990\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte du PIB par habitant - Niveau géographique : région](#)

Pour en savoir plus :

[PAVEN S., 20 ans de PIB dans les Pays de la Loire : un appareil productif dynamique](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n° 134, juin 2014 -

[LEGENDRE D., Les Pays de la Loire : 1ère région en progression du PIB entre 1990 et 2008](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 475, juin 2013 -

[SEGUIN S. et al., Forces et faiblesses caractérisant l'économie des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 32, janvier 2009 -

[Taux de croissance du PIB réel régional par habitant/Régions](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Produit intérieur brut par habitant (euros) - Pertinence

Une croissance du PIB signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut permettre aussi d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux. En comparant les évolutions des PIB régionaux par habitant, l'indicateur tient compte des différences de taille des régions. L'échelon territorial retenu est la région, niveau privilégié d'élaboration des politiques territorialisées de développement économique, tant celles impulsées par l'Union européenne que celles de l'État.

Limites et précautions :

L'indicateur permet d'apprécier si le développement économique se poursuit dans la durée, mais présente des limites maintes fois soulignées par rapport aux diverses dimensions du développement durable. Ainsi, le PIB ne concerne que les biens et services valorisés. L'accroissement de leur production peut tenir davantage à leur amélioration qualitative qu'aux volumes produits. De plus, traduisant leur valeur d'échange et non leur valeur d'usage, le PIB ne tient pas compte du travail domestique ou bénévole, ou des services environnementaux non valorisés. De même, une croissance de la production des biens matériels peut être source de pollutions ou d'atteintes à la santé, entraînant une hausse de différents types de dépenses qui, bien qu'ayant elles-mêmes une incidence favorable sur le PIB, ne contribuent pas à l'amélioration de la qualité de vie. Ainsi, les accidents de la route et involontairement leurs victimes contribuent positivement au PIB par l'ensemble des productions (transports, réparation, soins, activités d'assurance...) qui en résultent.

[retour au tableau](#)

Enfin, l'indicateur ne mesure pas directement la prospérité matérielle de la population : celle-ci est plutôt mesurée en termes de revenu par tête, qui tient compte des transferts de richesses en provenance ou à destination d'autres régions ou de l'étranger.

Les comptes nationaux sont publiés selon trois versions successives : provisoire, semi-définitif puis définitif. Cette dernière intervenant à l'été n+3.

Le PIB France est ici la somme des PIB régionaux, donc non comprise la partie " hors territoire ".

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Produit intérieur brut par habitant (euros) - Définition

Le Produit intérieur brut (PIB) est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Le PIB régional par habitant est le rapport du PIB en valeur par la population moyenne de chaque année.

Le PIB est désormais mis à disposition en base 2005, en conformité avec le Système Européen des Comptes.

Source :

Insee, Comptes régionaux

Taux de fonction touristique (lits pour 100 habitants)

Taux de fonction touristique
(lits pour 100 habitants)

	2011	2012	2013
Loire-Atlantique	33	32,6	32,2
Maine-et-Loire	8,5	8,4	8,4
Mayenne	13,1	13	13
Sarthe	14,7	14,5	14
Vendée	113,5	108,7	104,9
Pays de la Loire	37,1	36,2	35,4
France métropolitaine	29,7	29,6	29,5

Sources : Insee, Recensement de la population - exploitation principale ; Insee - DGCIS, Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Taux de fonction touristique \(depuis 2011\)](#)

Pour en savoir plus :

[KERDOMMAREC L. et al., Le tourisme, un enjeu commun aux territoires du Pôle Ouest de la Loire-Atlantique](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n° 120, juillet 2013 -

[DEQUIDT E. et al., Tourisme : concentration et diversité en Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 42, juin 2011 -

[Observatoire régional du tourisme](#)

Taux de fonction touristique (lits pour 100 habitants) - Pertinence

L'activité touristique occupe une place importante dans l'économie de nombreux territoires des Pays de la Loire. Le tourisme constitue un levier de développement local, notamment dans l'espace rural, par les activités qu'il induit (commerce, restauration, activités récréatives, transports, etc.). Il appelle des capacités d'hébergement, des équipements et des infrastructures adaptés. Une difficulté majeure réside dans leur dimensionnement qui doit être cohérent avec la saisonnalité de l'activité pour en assurer la rentabilité, mais aussi préserver l'harmonie du territoire.

Le tourisme de loisir possède la particularité d'être concentré dans le temps et dans l'espace. En effet, l'accueil de touristes se fait souvent de manière saisonnière, en grande majorité aux périodes de vacances et sur des territoires convoités pour leurs ressources (soleil, neige, espaces naturels, sites remarquables, activité thermique, patrimoine, etc.). Cette double concentration engendre des pressions environnementales sur ces territoires, tout en contribuant à leur dynamisme. Les collectivités sont ainsi amenées à traiter d'importantes quantités de déchets et d'eaux usées supplémentaires, à répondre à de forts besoins énergétiques et en eau potable saisonniers. L'aménagement de l'espace induit enfin une artificialisation de milieux naturels.

La pression du tourisme sur le territoire est appréhendée ici par le taux de fonction touristique.

Limites et précautions :

La fréquentation touristique est mesurée avec la seule offre des campings, des hôtels et des résidences secondaires. Dans certains territoires, notamment ruraux, l'offre d'hébergements est d'une autre nature : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, etc. Par ailleurs, les hébergements collectifs (résidences hôtelières, villages de vacances, auberges de jeunesse, etc.) ne sont pas pris en compte du fait d'un suivi très différencié selon les régions. Leur capacité d'hébergement est pourtant relativement importante.

[retour au tableau](#)

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Taux de fonction touristique (lits pour 100 habitants) - Définition

Le taux de fonction touristique d'une zone (exprimé en lits pour 100 habitants) est égal au **rapport entre le nombre total de lits touristiques et la population de la zone**. Il permet de relativiser l'importance de la capacité d'accueil touristique par rapport à la population résidant habituellement dans la zone. Cet indicateur exprime la capacité théorique, en termes d'accueil touristique, d'un territoire à augmenter sa population.

Les lits touristiques correspondent à l'offre d'hébergements, exprimée en lits, des hôtels, campings et résidences secondaires. La conversion des hébergements en lits se fait en fonction de la capacité estimée de chaque mode d'hébergement avec la règle suivante :

capacité de l'hôtellerie homologuée : nombre de chambres x 2

capacité en hôtellerie de plein air : nombre d'emplacements x 3

capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x 5

Sources :

Insee, Recensements de la population - exploitation principale ;

Insee - DGCIS, Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air.

Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue (euros)

Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue

euros

	2008	2009*	2010	2011	2012
Pays de la Loire	51	78	77	76	83
France métropolitaine	49	66	64	65	64

Source : Dares, Enquête auprès des Conseils régionaux ; Insee, Enquête emploi en continu.

* La forte évolution constatée pour les Pays de la Loire entre 2008 et 2009 semble s'expliquer par une hausse à la fois des dépenses de formation (frais pédagogiques) en faveur des demandeurs d'emploi (+ 25 000 M€) et des rémunérations (+ 15 000 M€) qui leur sont versées.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue \(depuis 1999\)](#)

Pour en savoir plus :

[Formation continue](#)

- Observatoire régional économique et social -

Dépenses par actif des conseils régionaux pour la formation continue (euros) - Pertinence

Les technologies, les marchés, les structures des entreprises évoluent. Dès lors, le système productif requiert une main d'œuvre aux qualifications adaptées. Il est donc nécessaire que la qualification de la main d'œuvre soit constamment développée et qu'elle soit assortie d'une perspective de valorisation à moyen et long terme. La formation continue est donc primordiale dans le sens où elle participe à l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des salariés, favorisant ainsi leur insertion sur le marché du travail et l'adaptabilité du système productif.

La formation professionnelle continue mobilise de nombreux acteurs publics ainsi que les entreprises, les organismes de formation et autres organisations professionnelles. Pour les entreprises, la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 a instauré une participation obligatoire au développement de la formation professionnelle continue. En fonction de leur statut et des problèmes spécifiques de formation que peuvent rencontrer les individus, les partenaires sociaux et l'État ont mis en place différents dispositifs : formations en alternance, congé individuel de formation et plus récemment, contrats et périodes de professionnalisation ainsi que droit individuel à la formation.

Seules ici sont disponibles les dépenses de formation continue des conseils régionaux qui ont compétence pour l'organisation de la formation continue.

Limites et précautions :

Du fait du champ plutôt restreint, les données sont donc à analyser avec prudence. La formation continue est également financée par les entreprises, les organismes de formation et autres organisations professionnelles. Il n'a pas été possible de mobiliser ces autres sources pour l'instant.

Défis SNDD concernés :

[retour au tableau](#)

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dépenses par actif des conseils régionaux pour la formation continue (euros) - Définition

La dépense de formation continue est celle des conseils régionaux au cours de l'année. Il s'agit de l'ensemble des dépenses visant l'organisation et la tenue des formations continues. Ces dépenses sont rapportées à la population active dite « au sens du BIT » regroupant la population active occupée et les chômeurs.

Sources :

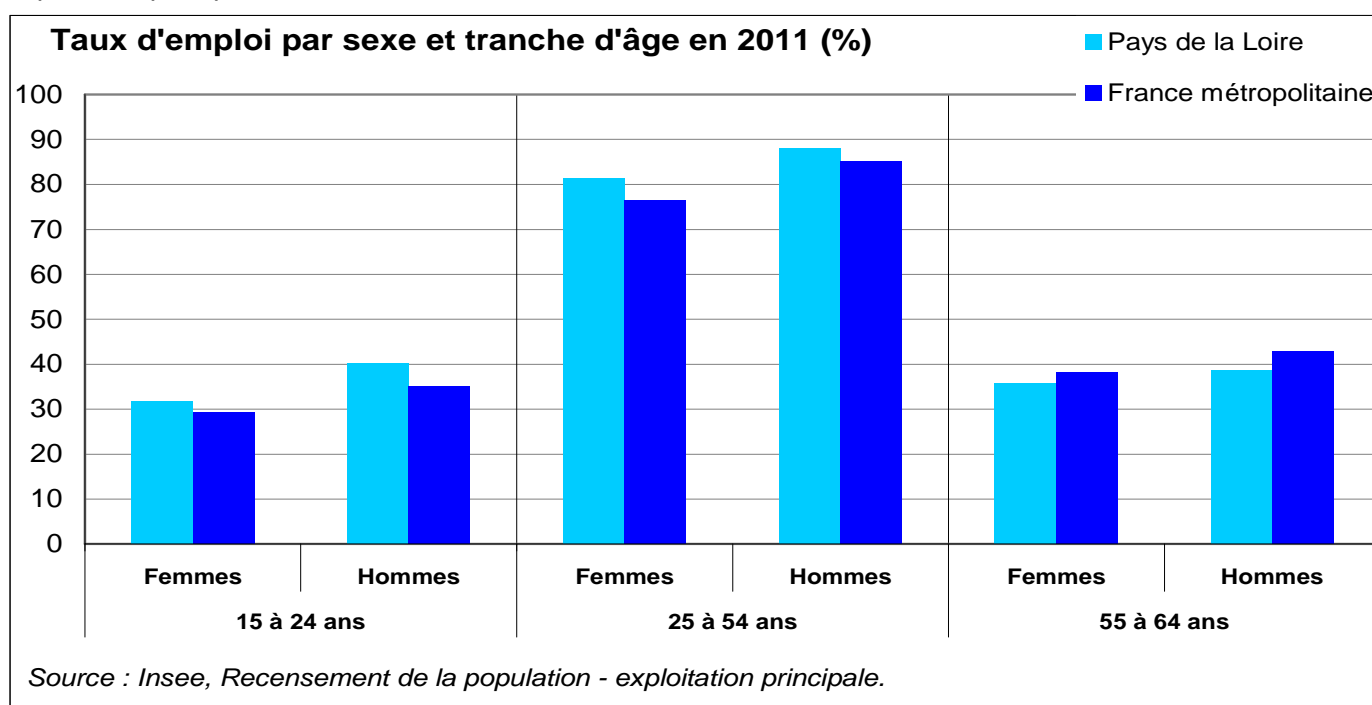
Dares, Enquête auprès des conseils régionaux ;
Insee, Enquête emploi en continu.

Taux d'emploi (%)

Taux d'emploi des 15-64 ans
(%)

	2006	2011
Loire-Atlantique	65,2	65,7
Maine-et-Loire	66,0	65,7
Mayenne	70,1	69,0
Sarthe	66,0	64,8
Vendée	67,8	66,7
Pays de la Loire	66,4	66,0
France métropolitaine	63,6	63,7

Source : Insee, Recensements de la population - exploitation principale.



Accéder au tableau contenant la série longue (par EPCI) :

[Taux d'emploi \(2010\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte du taux d'emploi des 15 à 64 ans - Niveau géographique : EPCI](#)

Pour en savoir plus :

[Chiffres clés Emploi - Population active - Pays de la Loire](#)

- Tableaux et graphiques décrivant la situation d'activité de la population de 15 à 64 ans.

[Estimation d'emploi par zone d'emploi et secteur d'activité de 1998 à 2011](#)

- Base de données proposant les estimations d'emploi pour les 321 zones d'emploi de France métropole et des Dom.

[Base chiffres clés : emploi - population active 2011](#)

- Bases disponibles au niveau commune permettant de procéder à des regroupements personnalisés de territoires.

[COUTARD G., Emploi et chômage dans les zones d'emploi des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 436, décembre 2011 -

Taux d'emploi (%) - Pertinence

[retour au tableau](#)

Le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources présentes sur le territoire. L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations. Le zoom sur les tranches d'âge selon le sexe permet de mesurer les difficultés pour certaines catégories de la population à accéder à l'emploi.

Limites et précautions :

Si un taux d'emploi élevé favorise l'inclusion sociale des populations, cet indicateur ne permet pas de mesurer la qualité de l'adéquation entre l'offre et la demande vue aussi bien du côté de l'entreprise (formation, coût, etc.) que du côté de l'actif (activité, rémunération, etc.). Par ailleurs, cet indicateur s'appuie sur les concepts d'actif occupé et de chômeur au sens des recensements, qui sont légèrement différents des concepts retenus par le Bureau International du Travail (BIT) et Eurostat.

Ces taux d'emploi ne sont donc pas comparables aux taux nationaux publiés par l'Insee à partir de l'enquête Emploi, ni aux taux régionaux publiés par Eurostat.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Taux d'emploi (%) - Définition

Le taux d'emploi est calculé en **rapportant le nombre d'individus ayant un emploi au nombre total d'individus en âge de travailler**, c'est-à-dire âgés de 15 à 64 ans.

Source :

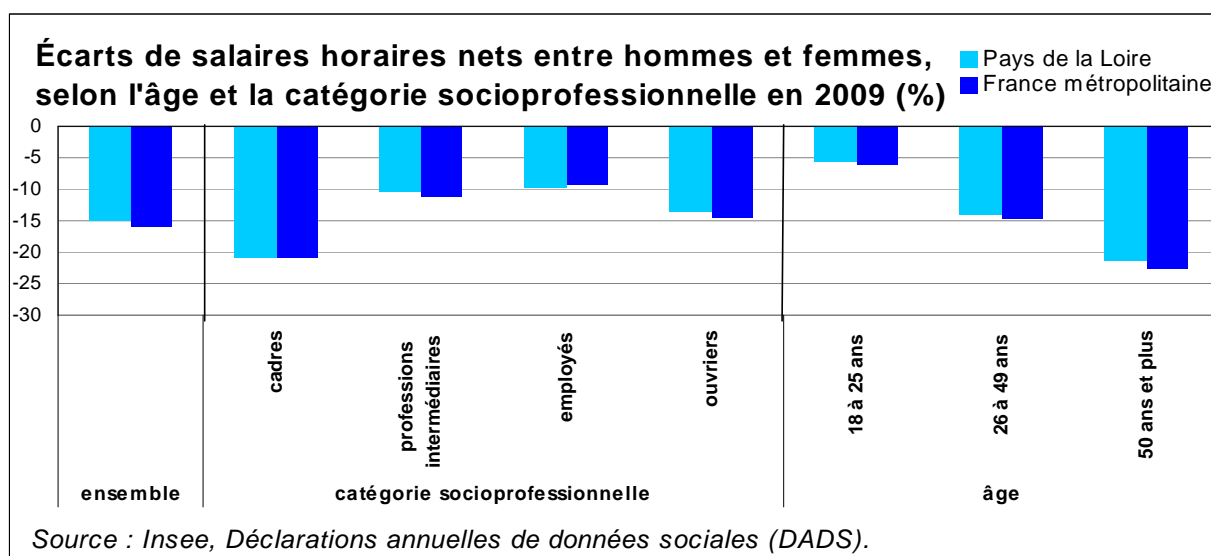
Insee, Recensements de la population - exploitation principale.

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%)

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%)

	2009
Loire-Atlantique	-17
Maine-et-Loire	-14
Mayenne	-13
Sarthe	-15
Vendée	-13
Pays de la Loire	-15
France métropolitaine	-16

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS).



Accéder au tableau contenant la série longue (par EPCI) :

[Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes \(depuis 2009\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte du revenu salarial net annuel moyen des femmes - Niveau géographique : département](#)

Pour en savoir plus :

[RODRIGUES A., Égalité professionnelle femmes -hommes dans les Pays de la Loire : état des lieux](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 131, avril 2014 -

[OKHAM E., HAMARD J., Écarts de salaires entre hommes et femmes dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 447, mars 2012 -

[Femmes et hommes - Dossier](#)

- Tableaux, séries statistiques et études sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

[Part des femmes parmi les élus en Pays de la Loire](#)

- Tableau

[SEGUIN S. et al., Femmes en Pays de la Loire - Regards sur la parité](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 28, mars 2008 -

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%) - Pertinence

Le préambule de la constitution française de 1946 stipule, pour la première fois, que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Par-delà cette égalité légale, les inégalités entre les genres sont toujours constatées à toutes les échelles de la vie sociale, depuis la sphère domestique jusqu'au plus haut niveau de l'État ou des entreprises. En particulier, elles s'expriment de façon importante dans le domaine du marché du travail. Des actions publiques visent à y remédier : la loi n° 2006-340 sur l'égalité salariale hommes/femmes parue le 23 mars 2006 prévoit de supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes d'ici à 2010 par le biais de négociations notamment au niveau des entreprises. De même, les aides à la garde d'enfants sont des facteurs favorisant l'activité féminine.

Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles. L'indicateur retenu est l'écart des salaires horaires moyens perçus respectivement par les hommes et les femmes du secteur privé et semi-public.

Limites et précautions :

Le revenu salarial annuel net correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales (cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des cotisations d'assurance chômage), des CSG (Contribution sociale généralisée) déductible et non déductible et CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale). Le salaire net horaire moyen est le résultat du quotient de la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariées calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année. Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congrés, période de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des activités extraterritoriales (division 99 de la NAF rév.2). En 2009, le champ d'observation a été élargi à la fonction publique d'État et aux particuliers employeurs. Cependant, le champ du présent tableau de bord exclut les salariés des particuliers employeurs ; sont également exclus les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés et les dirigeants salariés de leur entreprise.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%) - Définition

L'écart de salaires est défini ici comme la **différence entre le salaire horaire net moyen des femmes et le salaire horaire net moyen des hommes, divisée par le salaire horaire net moyen des hommes** et exprimée en pourcentage. L'écart est donc négatif quand le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes et positif dans le cas contraire.

Source :

Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

tableau de bord DD - 2014

15

[retour au tableau](#)

INSEE et DREAL des Pays de la Loire

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%)

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi
(%)

	2007
Loire-Atlantique	9,4
Maine-et-Loire	8,8
Mayenne	6,9
Sarthe	8,1
Vendée	8,9
Pays de la Loire	8,8
France métropolitaine	7,5

Sources : Insee, Recensement de la population - exploitation complémentaire au lieu de travail, Enquête emploi.

Accéder au tableau contenant la série longue (par EPCI) :

[Part « présumée » de femmes à temps partiel subi \(depuis 2007\)](#)

Pour en savoir plus :

[SEGUIN S. et al., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 100, décembre 2011 -

[SEGUIN S. et al., Entre chômage et CDI, de multiples formes d'emploi dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 44, novembre 2011 -

[Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi - Pays de la Loire](#)

- Tableaux et graphiques répartissant les personnes actives âgées de 15 ans ou plus selon différents critères. : sexe, âge, temps de travail, etc.

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%) - Pertinence

L'emploi est un aspect important de la durabilité du développement. Il est ici abordé en termes de qualité et non de volume. La stratégie de Lisbonne vise aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La durée de travail constitue une facette de l'analyse de la qualité, dans une recherche de meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité.

Limites et précautions :

Depuis 2004 dans l'enquête de recensement de la population, la question du temps de travail est posée par rapport à l'emploi principal. Ainsi, une personne cumulant deux mi-temps sera classée à temps partiel (l'emploi principal étant un mi-temps). En 1999, la question portait sur une durée de travail supérieure ou inférieure à un mi-temps. Elle se déclarait alors à plein temps. À l'inverse, une personne à 80 % se déclarait à temps plein en 1999 alors qu'elle se déclare à temps partiel depuis 2004. Par ailleurs, la notion d'actif occupé a évolué dans le recensement depuis 2004 pour mieux prendre en compte les multi-situations, comme les étudiants occupant un petit boulot ou les retraités continuant à occuper un emploi (cas des militaires notamment). Le champ des emplois s'est donc élargi, notamment aux âges extrêmes. Ces évolutions rendent difficile la comparaison des effectifs entre 1999 et 2008. Seule la comparaison en structure (part) a un sens.

[retour au tableau](#)

Il n'existe pas de source permettant de déterminer un taux de temps partiel subi au niveau des territoires. Seule l'enquête Emploi permet de calculer directement des indicateurs de sous-emploi, mais uniquement au niveau national. Le mode de calcul de l'indicateur territorial proposé ici présente l'inconvénient de reposer sur une hypothèse forte : l'égalité des taux de sous emploi sectoriel.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%) - Définition

Il s'agit d'une **estimation de la proportion de femmes actives occupées déclarant travailler à temps partiel et souhaitant travailler plus d'heures**. Cet indicateur de temps partiel subi des femmes est approché en appliquant un taux de sous-emploi calculé nationalement aux femmes employées à temps partiel et ce, par secteur d'activité. L'hypothèse sous-jacente est que, pour un secteur donné, le taux de sous-emploi à temps partiel est identique sur tout le territoire.

Sources :

Insee, Recensement de la population - exploitation complémentaire au lieu de travail, enquête Emploi.

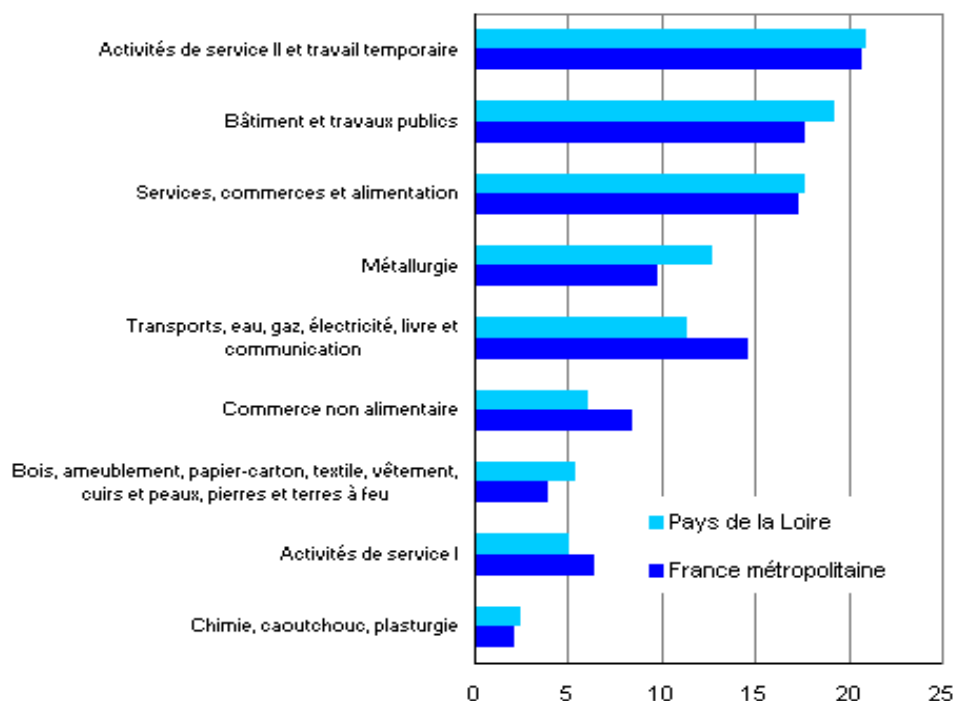
Nombre d'accidents du travail

Nombre d'accidents du travail

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Loire-Atlantique	14 366	14 692	15 087	14 678	15 732	14 268	13 369
Maine-et-Loire	9 290	9 243	9 517	9 483	9 571	8 827	8 593
Mayenne	3 418	3 456	3 521	3 658	3 625	3 166	3 431
Sarthe	6 724	6 521	6 513	6 662	6 644	5 804	5 533
Vendée	8 785	8 795	9 377	9 382	9 503	8 502	8 863
Pays de la Loire	42 583	42 707	44 015	43 863	45 075	40 567	39 789
France métropolitaine	684 778	692 034	693 173	712 055	695 826	644 515	651 473

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Répartition des accidents du travail par branche d'activité en 2010 (%)



Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Activités de service I : activités financières et cabinets d'études, assurances, recherche publique, administrations locales (collectivités territoriales et administration hospitalière, uniquement pour les salariés contractuels) autres administrations, autres activités, accueil à domicile, bureaux d'essai, organismes de formation (personnel enseignant et administratif).

Activités de service II et travail temporaire : activités de travail temporaire, nettoyage et désinfection, professions de santé, vétérinaires, action sociale sous toutes ses formes (dont une partie de l'activité des services d'aide à la personne), formation (stagiaires des centres de formation professionnelle), organisations économiques, sociales et culturelles, services aux personnes et à la collectivité, activités autres.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Nombre d'accidents du travail \(depuis 2002\)](#)

Pour en savoir plus :

[« Accidents du travail et maladies professionnelles »](#)

- in La santé observée en Pays de la Loire. Tableau de bord régional sur la santé. Edition 2012, ORS Pays de la Loire, septembre 2012 -

[retour au tableau](#)

[Accidents du travail par secteur d'activité en 2012](#)

- Tableau

[Décès dus aux accidents du travail ou maladies professionnelles en 2012](#)

- Tableau

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

Nombre d'accidents du travail - Pertinence

Les risques professionnels sont un enjeu de santé publique, occasionnant des coûts humains et financiers élevés. Dans sa stratégie en faveur du développement durable, l'Union européenne s'est fixé comme objectif « d'élaborer une stratégie communautaire globale visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail, afin de réduire substantiellement le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ». Dans le cadre du Plan national santé environnement, la France a adopté en février 2005 un Plan santé au travail pour améliorer la prévention des risques professionnels.

Limites et précautions :

La comparabilité entre territoires ou entre branches à partir de ces comptages ne peut être pertinente du fait des effets de structure. Il faudrait relativiser ces comptages avec le nombre de salariés de ces différentes branches (indicateurs de fréquence). Ces informations n'ont pu être mobilisées pour l'instant. De plus, les données recueillies par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés sont partielles : elles ne concernent que les salariés du régime général de la Sécurité sociale. Ne sont pas pris en compte les secteurs publics, parapublics, les régimes spéciaux, le régime agricole, ainsi que tous les travailleurs indépendants.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Santé publique, gestion et prévention des risques

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Nombre d'accidents du travail - Définition

Les accidents concernés correspondent à ceux qui sont survenus par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause et qui ont entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures en sus du jour de l'accident. Les accidents sur le lieu de travail sont répartis selon les neuf branches gérant les salariés avec distinction selon que la conséquence soit un arrêt de travail ou une incapacité permanente. Les neuf branches sont :

AS : Activités de service I - activités financières et cabinets d'études, assurances, recherche publique, administrations locales (collectivités territoriales et administration hospitalière, uniquement pour les salariés contractuels), autres administrations, autres activités, accueil à domicile, bureaux d'essai, organismes de formation (personnel enseignant et administratif)

[retour au tableau](#)

ASTT : Activités de service II et travail temporaire - activités de travail temporaire, nettoyage et désinfection, professions de santé, vétérinaires, action sociale sous toutes ses formes (dont une partie de l'activité des services d'aide à la personne), formation (stagiaires des centres de formation professionnelle), organisations économiques, sociales et culturelles, services aux personnes et à la collectivité, activités autres

BAPTVCP : Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

BTP : Bâtiment et travaux publics

CCP : Chimie, caoutchouc, plasturgie

CNA : Commerce non alimentaire

M : Métallurgie

SCA : Services, commerces et alimentation

TEGELC : Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication

Source :

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

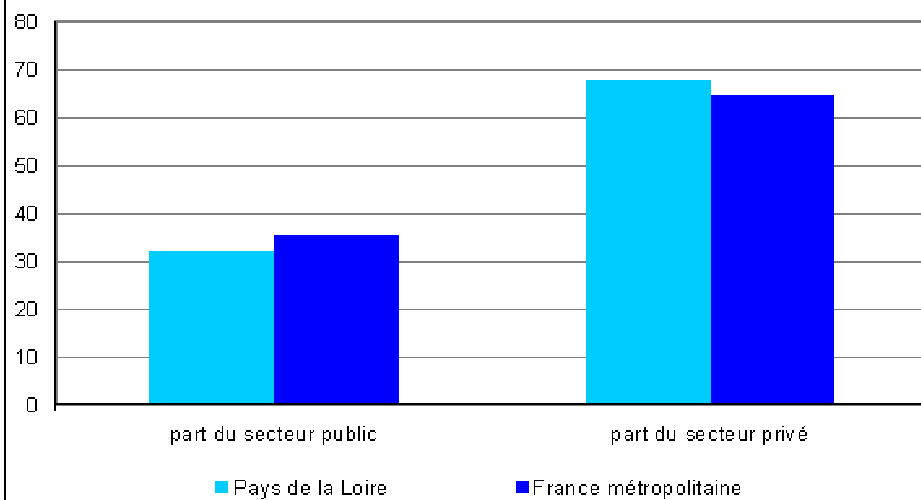
Effort de recherche (%)

Effort de recherche
(%)

	2009	2010	2011
Pays de la Loire	1,13	1,19	1,17
France métropolitaine	2,22	2,25	2,27

Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - Direction générale pour la recherche et l'innovation ; Insee.

Part du public et du privé dans les dépenses de recherche et développement en 2011



Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - Direction générale pour la recherche et l'innovation ; Insee.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Effort de recherche \(depuis 2009\)](#)

Visualiser la carte sur Données Locales :

[Carte des dépenses Recherche et développement du secteur public](#)

- Niveau géographique : région

[Carte des dépenses Recherche et développement du secteur privé](#)

- Niveau géographique : région

Pour en savoir plus :

[LEGENDRE D., Dans les Pays de la Loire, les nouvelles entreprises innovent davantage en produits que celles déjà en activité](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 450, juillet 2012 -

[SEGUIN S. et al., L'innovation des entreprises dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 43, juin 2011 -

[Effort de recherche/Régions](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[retour au tableau](#)

Effort de recherche (%) - Pertinence

Lors du Conseil européen de Lisbonne en 2000, l'Union européenne s'est définie comme objectif pour la décennie en cours de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Pour ce faire, elle préconise de « *renforcer l'espace européen de recherche et d'innovation en fixant comme objectif pour la fin de la décennie un montant total des dépenses publiques et privées de recherche et développement égal à 3 % du PIB. La part de l'industrie devrait passer aux deux tiers de cette somme* ».

Limites et précautions :

Cet indicateur est un indicateur d'investissement et non de performance. Il ne rend pas compte de l'impact des résultats obtenus, ni des autres formes d'investissement en faveur de l'innovation. Les comparaisons entre régions sont délicates car l'effort de recherche dépend pour partie des structures productives des régions et des stratégies nationales en matière de recherche publique. Toutefois, les évolutions sur le long terme traduisent des trajectoires utiles à l'orientation des politiques publiques et à la compréhension des dynamiques régionales.

Le champ est limité à la France métropolitaine.

Défi SNDD concerné :

Société de la connaissance et développement économique et social

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Effort de recherche (%) - définition

L'effort de recherche se définit comme le **rapport entre la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et le Produit intérieur brut (PIB)**, exprimé en pourcentage. La DIRD correspond à la somme des moyens financiers nationaux et étrangers mobilisés par les structures, les entreprises et le secteur public, pour l'exécution des travaux de R&D (Recherche et développement) sur le territoire national. Cette dépense est ensuite régionalisée, sauf pour certaines structures (secteur de la Défense, Institutions sans but lucratif sauf Curie, Pasteur et Institut national de transfusion sanguine).

En 2010, les moyens consacrés à la R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de l'estimation de la DIRD des administrations de l'ordre de 1 milliard d'euros (dont 850 millions pour la défense) et des effectifs de 6 000 ETP (dont 3 500 ETP pour la défense). Les données 2009 ont été révisées dans la nouvelle méthodologie.

Sources :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;

Direction générale pour la recherche et l'innovation.

[retour au tableau](#)

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%)

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%)

	2011
Loire-Atlantique	22,7
Maine-et-Loire	15,8
Mayenne	10,3
Sarthe	19
Vendée	12,3
Pays de la Loire	17,9
France métropolitaine	23,8

Sources : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / DGCIS ; Insee, LIFI et CLAP.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux \(depuis 2007\)](#)

Pour en savoir plus :

[FOUCHARD C., Pays de la Loire : une forte présence des entreprises de taille intermédiaire](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 116, avril 2013 -

[CLOAREC N. et al., L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°HS, avril 2010 -

[SEGUIN S. et al., Forces et faiblesses caractérisant l'économie des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 32, janvier 2009 -

[Part des effectifs salariés dans les établissements d'entreprises dépendantes de groupes internationaux / Zones d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Part des salariés sous contrôle de groupes internationaux et part des salariés sous contrôle étranger en 2007 - Niveau géographique : zone d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%) - Pertinence

La capacité d'une entreprise à exporter et donc à s'ouvrir de nouveaux marchés dépend fortement du caractère international du groupe qui contrôle cette entreprise, que ce soit un groupe étranger ou un groupe français ayant des filiales à l'étranger. La présence d'un groupe international sur un territoire lui ouvre des perspectives de marchés plus vastes que le seul marché national et lui donne donc un potentiel de croissance plus grand. De plus, la présence d'une entreprise contrôlée par un groupe étranger est aussi un signal fort sur la capacité de ce territoire à fournir les conditions nécessaires au développement de cette entreprise, encourageant ainsi de nouveaux investissements étrangers.

Toutefois, si l'ouverture à l'international est un indicateur d'attractivité d'un territoire, il peut également constituer un signe de fragilité au sens d'une dépendance accrue aux aléas extérieurs.

[retour au tableau](#)

Limites et précautions :

Une entreprise est considérée comme étrangère lorsque la tête de groupe qui contrôle l'entreprise est située à l'étranger. Ainsi, avec cette définition, un groupe étranger qui aurait implanté une filiale sur le territoire français, est traité de la même façon qu'une entreprise française qui a été rachetée par un groupe étranger. Dans le premier cas, il y a création pure d'emploi. Alors que dans le second cas, les effectifs peuvent rester constants, augmenter ou diminuer selon les mesures de restructuration que prend la firme qui investit dans cette entreprise. Ainsi, au cours du temps, le poids des entreprises étrangères sur le territoire peut augmenter, tout en accompagnant des destructions d'emplois.

De plus, l'indicateur est un ratio dont le dénominateur est la taille du territoire. Un territoire peut avoir d'importants effectifs salariés dans des établissements contrôlés par des groupes internationaux ou étrangers et avoir un ratio relativement faible, si ce territoire est grand. *A contrario*, un territoire relativement petit et dont le principal employeur est une entreprise contrôlée par un groupe international ou étranger, peut apparaître avec une forte implantation étrangère. L'analyse peut donc être différente entre l'indicateur ou le nombre total d'effectifs salariés.

Défi SNDD concerné :

Société de la connaissance et développement économique et social

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%) - Définition

Une entreprise située sur le territoire français est considérée comme internationale lorsqu'elle est contrôlée à plus de 50 % par un groupe international, c'est-à-dire un groupe dont la tête est située à l'étranger ou un groupe français possédant au moins une filiale à l'étranger. L'indicateur est défini comme le **nombre d'emplois dans les établissements appartenant à des entreprises internationales, rapporté au nombre total des emplois salariés**, hors administration publique et secteur de la défense.

Sources :

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi / DGCIS ;
Insee, Lifi et Clap.

Taux de survie à 5 ans des entreprises (%)

Taux de survie à 5 ans des entreprises
(%)

	2011
Pays de la Loire	53,9
France métropolitaine	51,6

Sources : Insee, Sirene et Sine.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Taux de survie à 5 ans des entreprises \(depuis 2007\)](#)

Pour en savoir plus :

[LEGENDRE D., Dans les Pays de la Loire, les nouvelles entreprises innovent davantage en produits que celles déjà en activité](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 450, juillet 2012 -

[SIGLER N., Trois ans après : 2 créateurs d'entreprises sur 3 toujours en activité dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 402, mars 2011 -

[CLOAREC N. et al., L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°HS, avril 2010 -

[SEGUIN S. et al., Forces et faiblesses caractérisant l'économie des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n°32, janvier 2009 -

[Taux de survie à 5 ans des entreprises / Zones d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, Cartes DATAR, Observatoire des Territoires -

Taux de survie à 5 ans des entreprises (%) - Pertinence

Pour garantir la durabilité du développement économique des territoires, il est nécessaire de veiller à assurer une articulation satisfaisante entre les caractéristiques de ces territoires et les exigences de compétitivité et d'ouverture. Répondre à cet enjeu passe par une bonne capacité à assurer le renouvellement et/ou la pérennité des entreprises locales et à accompagner le développement des entreprises nouvellement créées. Cet indicateur, avec celui du taux de création d'entreprises, est destiné à situer les opportunités d'implantation de nouvelles entreprises et leur pérennité selon les territoires. Par là même, il aide à apprécier l'efficacité des mesures de soutien à la création et à la consolidation des entreprises locales auxquelles participent les collectivités territoriales.

Limites et précautions :

Cet indicateur peut connaître des variations d'une année sur l'autre, traduisant les évolutions du contexte économique général. Il devrait être interprété conjointement avec le taux de création d'entreprises. En effet, l'apparition de nouvelles entreprises s'accompagne souvent de la sortie d'entreprises préexistantes ou d'une durée de vie très courte des entreprises nouvellement créées. De ce fait, de forts taux de création ou de survie des entreprises récemment créées ne signifie pas nécessairement une consolidation du tissu local d'entreprises ou des créations nettes d'emploi.

L'indicateur ne prend pas en compte l'agriculture et les services financiers.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Finalités Agenda 21 concernées :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

[retour au tableau](#)

Taux de survie à 5 ans des entreprises (%) - Définition

Le taux de survie d'une année n représente la **proportion d'entreprises créées cinq ans auparavant (n-5) qui étaient toujours en activité cinq ans plus tard**. Le taux de survie est obtenu avec le Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) qui permet de suivre le parcours des entreprises créées cinq ans auparavant. Le taux de survie n'est disponible qu'au niveau régional.

Source :

Insee, Sirene et Sine

Production de granulats par habitant (tonnes/hab)

Production de granulats par habitant
(tonnes/hab)

	2007	2008	2009	2010	2011
Loire-Atlantique	12,4	11,4	9,5	9,4	9,3
Maine-et-Loire	11,7	11,1	9,4	8,8	8,9
Mayenne	23,9	23,1	21	20,2	22,1
Sarthe	8,1	7,9	7	5,7	5,8
Vendée	19,6	18,5	15,8	14,8	14,3
Pays de la Loire	13,8	13	11,2	10,6	10,6
France métropolitaine	7,2	6,9	6	5,8	6

Sources : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) ; Insee, Recensement de la population.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Production de granulats par habitant \(depuis 2006\)](#)

Pour en savoir plus :

[Profil environnemental régional](#)

[Quantité de granulats produite/Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Évolution de la quantité de granulats produite/Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Note de conjoncture de construction-logement](#)

- Dreal Pays de la Loire, Note trimestrielle -

Production de granulats par habitant (tonnes/hab.) - Pertinence

Pour orienter nos modes de production vers une économie plus durable, une sobriété dans la consommation de matières est recherchée. En 2007, 734 millions de tonnes de matières ont été extraites du territoire français. Les minéraux extraits destinés à la construction comme le sable, le gravier ou le granite, représentent 457 millions de tonnes. Le deuxième poste est tenu par la biomasse avec 240 millions de tonnes (bois, fourrages, récoltes de céréales ou de betteraves à sucre par exemple).

Le bilan des flux de matières est effectué au niveau national par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS), selon la méthodologie recommandée par Eurostat et l'OCDE. Une déclinaison régionale n'étant pas envisageable pour le moment, on se propose d'examiner ici au niveau territorial les quantités de granulats extraites qui constituent environ 60 % des matières extraites sur le territoire.

Limites et précautions :

On enregistre ici la production de granulats et non pas la consommation (les granulats sont transportés vers les lieux d'utilisation). De même, la quantité produite est différente de la quantité extraite (il y a des résidus de traitement comme les boues et le décapage).

[retour au tableau](#)

Objectif :

Les carrières sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Les impacts des carrières sur l'environnement sont nombreux et s'étudient aux différents stades de vie de la carrière : pour l'implantation du site d'extraction, ses conditions d'exploitation puis la remise en état finale du site. Ils portent notamment sur la biodiversité et les paysages, les milieux aquatiques, les nuisances pour les riverains.

Les schémas départementaux des carrières définissent les conditions générales d'implantation des carrières. Ils prennent en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Ils fixent les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Défis SNDD concernés :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Consommation et production durables

Finalités Agenda 21 concernées :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Production de granulats par habitant (tonnes/hab.) - Définition

Les **granulats** sont des **petits morceaux de roche** d'une taille inférieure à 125 mm, **destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment**. Ils peuvent être utilisés directement (ballast des voies de chemin de fer, remblais) ou en les solidarifiant avec un liant (ciment pour le béton, bitume pour les enrobés). Les granulats peuvent être obtenus soit en exploitant directement des roches meubles, les alluvions non consolidées comme le sable et les graviers, y compris marins, soit par concassage de roches massives telles que le granite, le basalte ou le calcaire, soit par recyclage de matériaux de démolition ou de laitiers de hauts fourneaux, de mâchefers.

Ces informations sont extraites des enquêtes de branches réalisées par l'Insee, en partenariat avec l'Unicem (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) pour certaines activités d'extraction. Les entreprises interrogées ventilent les quantités de produits extraites ou fabriquées suivant leurs établissements de production. Le service économique de l'Unicem complète ensuite cette information par des estimations sur les matériaux de recyclage, en particulier ceux provenant de la démolition, pour obtenir une estimation de la production totale.

La production de granulats est rapportée à la population du territoire pour obtenir un indicateur exprimé en tonnes par habitant.

Sources :

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) ;
Insee, Recensement de la population.

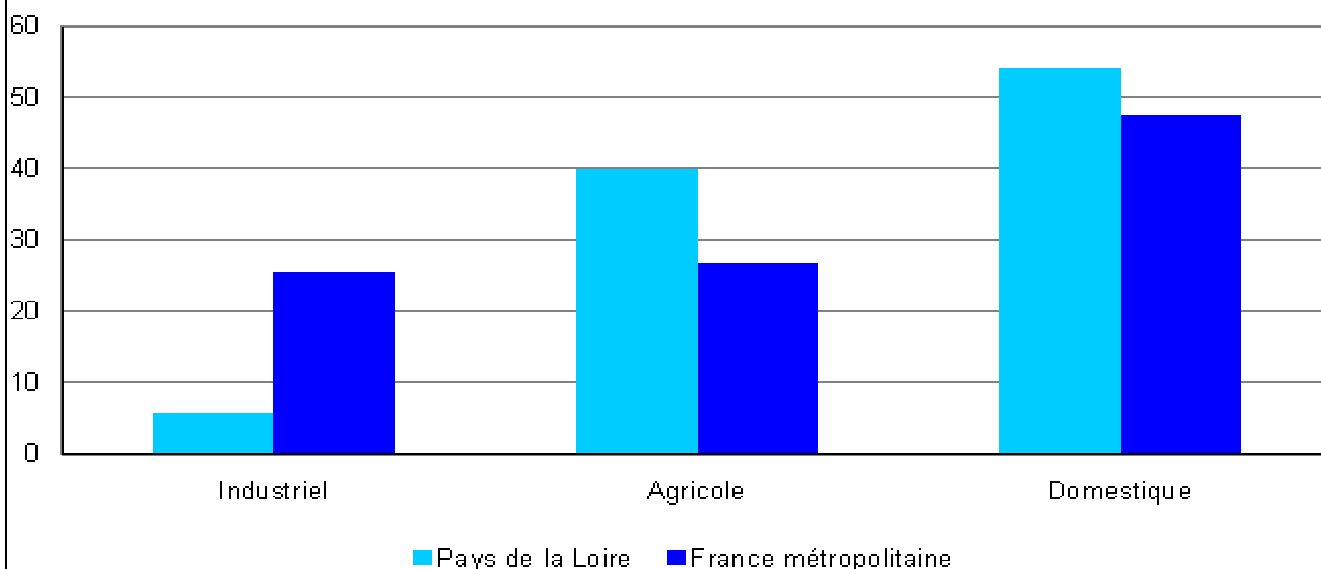
Prélèvements en eau - hors production d'énergie (milliers de m³)

Prélèvements en eau - hors production d'énergie -
(milliers de m³)

	2007	2008	2009	2010	2011
Loire-Atlantique	97 068	102 114	110 034	109 434	107 965
Maine-et-Loire	79 888	106 741	123 004	127 264	122 393
Mayenne	31 710	31 905	30 821	31 685	30 656
Sarthe	74 592	91 250	102 968	103 049	106 303
Vendée	92 720	102 489	116 884	129 567	116 527
Pays de la Loire	375 978	434 499	483 966	500 999	483 845
France métropolitaine	13 250 463	11 040 637	11 600 148	11 185 333	11 296 248

Sources : MEDDTL / SOeS d'après Agences de l'eau et ministère chargé de l'agriculture / SSP.

Répartition des prélèvements en eau par usage en 2011 - hors production d'énergie



Sources : MEDDTL / SOeS d'après Agences de l'eau et ministère chargé de l'agriculture / SSP.

Accéder au tableau contenant la série longue (par EPCI) :

[Prélèvements en eau - hors production d'énergie \(milliers de m³\) \(depuis 2000\)](#)

Pour en savoir plus :

[Profil environnemental régional](#)

[Agence de l'eau Loire-Bretagne](#)

[Le portail public de l'eau en France](#)

[Prélèvements en eau pour l'agriculture/ Départements.](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Prélèvements en eau pour l'industrie/ Départements.](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Prélèvements en eau pour l'usage domestique/ Départements.](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

[retour au tableau](#)

Prélèvements en eau - hors production d'énergie (milliers de m3) - Pertinence

Les ressources en eau et les activités utilisatrices sont réparties inégalement sur le territoire, pouvant conduire à des déséquilibres locaux, occasionnels ou chroniques, obérant la satisfaction des besoins futurs et le respect du bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines.

Une partie de l'eau prélevée est consommée par absorption ou évaporation, le reste des volumes est restitué aux milieux aquatiques après utilisation, mais souvent avec une qualité altérée et une modification du régime des eaux. Les prélèvements ont ainsi des impacts sur l'état quantitatif et qualitatif des eaux. Le prélèvement diffère donc de la consommation. Le volume consommé est la part du volume qui, après usage, n'est pas restituée au cycle de l'eau continentale, à proximité du lieu de prélèvement. Il peut s'agir des quantités évaporées, absorbées et des fuites dans les réseaux.

Le secteur de l'énergie représente 59 % des prélèvements totaux au niveau national mais une grande partie de l'eau est restituée aux cours d'eau après utilisation. L'agriculture prélève 15 % des volumes d'eau au niveau national mais, si on ne compte que les volumes consommés (non restitués rapidement aux cours d'eau), elle est le plus gros consommateur d'eau avec près de la moitié des volumes d'eau consommés.

Limites et précautions :

Le recours à des compteurs est variable selon les usages, les bassins et les milieux. Il est très important pour l'alimentation en eau potable (90 %) et dans une moindre mesure pour l'industrie (80 % à 90 %). Pour l'irrigation agricole et jusqu'en 2004, l'usage des compteurs variait de 40 % à 75 %. Le reste relevait du forfait. On estimait donc les prélèvements agricoles en conservant la part mesurée et en apportant des corrections à la part évaluée forfaitairement en remplaçant les surfaces déclarées par les irrigants par les surfaces recensées dans le Recensement général agricole. Depuis 2005, l'usage des compteurs s'est bien généralisé et la correction apportée sur l'usage forfaitaire n'est plus faite. Ceci peut sous-estimer légèrement les quantités prélevées par le secteur agricole.

Défis SNDD concernés :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Consommation et production durables

Finalités Agenda 21 concernées :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Prélèvements en eau - hors production d'énergie (milliers de m3) - Définition

De l'eau douce est prélevée dans les rivières, les plans d'eau ou les nappes souterraines pour les besoins de divers usages ou activités. Ne sont pas pris en compte les prélèvements en eaux salées ou saumâtres. On distingue :

- l'usage domestique qui comprend aussi les activités raccordées au réseau collectif d'eau potable ;
- les prélèvements pour l'industrie ;
- les prélèvements agricoles pour l'irrigation (aspersion, gravité, micro-irrigation) ;

- les prélèvements pour l'énergie, notamment pour le refroidissement des centrales thermiques, classiques ou nucléaires (les volumes turbinés par les centrales hydroélectriques n'en font pas partie).

L'indicateur retenu concerne **l'intégralité des prélèvements à l'exception des prélèvements pour l'énergie**, ceux-ci n'étant pas consommés mais restitués.

Sources :

MEDDTL/SOeS d'après Agences de l'eau et ministère en charge de l'agriculture/SSP.

Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (%)

Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (%)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 provisoire
Loire-Atlantique	5,7	6,7	7,4	9,2	10	10
Maine-et-Loire	3,3	3,6	4,4	4,9	5,4	5,4
Mayenne	1,9	2,3	2,6	3	3,2	3,2
Sarthe	2	2,1	2,6	2,8	2,9	3
Vendée	2,4	2,7	3,5	3,9	4	4,1
Pays de la Loire	3,1	3,5	4,1	4,8	5,1	5,2
France métropolitaine	2,1	2,5	3,1	3,6	3,8	3,9

Sources : Agence Bio ; SSP.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée \(depuis 2000\)](#)

Pour en savoir plus :

[L'agriculture biologique en Pays de la Loire en 2011](#)

- Draaf Pays de la Loire, mai 2013 -

[Profil environnemental régional](#)

[Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile / Départements,](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Évolution de la surface consacrée à l'agriculture biologique / Départements,](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (%) - Pertinence

Encouragée par les pouvoirs publics, l'agriculture biologique apporte une réponse essentielle à la préservation de notre environnement. L'agriculture biologique est un mode de production agricole spécifique, c'est-à-dire un ensemble de pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs. Elle contribue à la préservation des sols et des ressources naturelles et garantit une qualité des produits attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

Elle se distingue par son mode de production, fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, la non-utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. L'élevage biologique, souvent extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants et respectueux des écosystèmes.

Limites et précautions :

L'indicateur porte à la fois sur les surfaces « certifiées bio » et les surfaces en cours de conversion, dont la production n'est pas encore certifiée biologique.

[retour au tableau](#)

Objectif :

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite loi « Grenelle I ») fixe un objectif de 6 % de la SAU en agriculture biologique en 2012 (soit un triplement par rapport aux superficies de 2008) et 20 % en 2020. Les différents soutiens à l'agriculture biologique (aides à la conversion, aides au maintien de l'agriculture biologique, crédit d'impôt) ont été fortement revalorisés ces dernières années.

Défis SNDD concernés :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Consommation et production durables

Finalités Agenda 21 concernées :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

**Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (%) -
Définition**

Les superficies totales en agriculture biologique comprennent :

les surfaces « certifiées bio » qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée et dont la production peut être commercialisée avec la mention « agriculture biologique »
les superficies en conversion (la durée de conversion variant de deux ans pour les cultures annuelles à trois ans pour les cultures pérennes).

Le sigle « AB » (Agriculture biologique) est l'un des cinq signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. Une nouvelle réglementation européenne est entrée en vigueur le 1er janvier 2009 et réaffirme les principes fondamentaux de l'agriculture biologique et ses objectifs : l'agriculture biologique établit un système de gestion durable pour l'agriculture (maintien de la biodiversité, préservation de la qualité des sols, de l'air et des eaux, respect du bien-être animal) visant à une production agricole de qualité. L'utilisation de produits chimiques de synthèse, d'Organismes génétiquement modifiés (OGM) et de leurs dérivés est interdite. Les opérateurs de la filière bio sont contrôlés par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics et répondant à des critères d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité et de compétence.

L'indicateur **rapporte la surface en agriculture biologique (y compris les surfaces en conversion) à la Surface agricole utilisée des exploitations (SAU).**

Sources :

Agence Bio ;
Ministère en charge de l'agriculture (SSP).

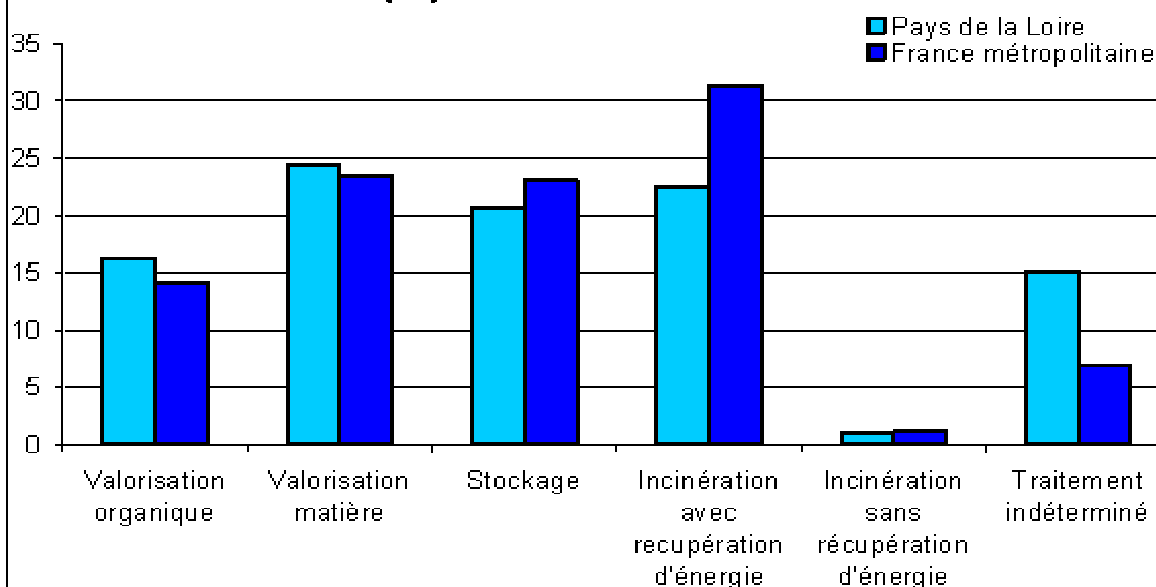
Taux de valorisation des déchets (%)

Taux de valorisation des déchets
(%)

	2011
Loire-Atlantique	40
Maine-et-Loire	50
Mayenne	44
Sarthe	40
Vendée	68
Pays de la Loire	48
France métropolitaine	40

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe),
Enquête collecte.

Répartition de la destination des déchets ménagers et assimilés en 2011 (%)



Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Taux de valorisation des déchets \(depuis 2005\)](#)

Pour en savoir plus :

[ADEME Pays de la Loire](#)

[Profil environnemental régional](#)

[Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés / Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOes Datar (Observatoire des territoires) -

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

Taux de valorisation des déchets (%) - Pertinence

[retour au tableau](#)

La quantité de déchets ménagers collectée par habitant rend compte des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte des déchets des ménages : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries, couvrir le maximum des gisements de déchets en provenance des ménages. Cet indicateur rend compte également de la sensibilisation de la population à faire bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage, éviter les dépôts « sauvages ». Il intègre aussi les disparités des modes de vie (urbain ou rural), des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération, etc.).

Limites et précautions :

Les quantités collectées dépendent des efforts de collecte des collectivités, des pratiques des ménages, des disparités de modes de vie, de la réduction des déchets à la source, sans que l'on puisse mesurer pour le moment la part de chacun de ces facteurs dans les disparités territoriales ou les évolutions. Il faut aussi rester prudent sur trois points :

la quantité de déchets collectés comprend une part non négligeable de déchets des commerces et petites entreprises qui s'ajoute à la production des ménages. Cela accroît le ratio par habitant. On peut cependant faire l'hypothèse raisonnable que cette part varie peu d'un département à l'autre ;

la quantité collectée est divisée par la population résidente, alors qu'il faudrait la diviser par la population présente. Ceci a pour effet de surestimer les ratios dans les zones touristiques où la population moyenne présente est supérieure à la population résidente (exemple des zones côtières). À l'inverse, on enregistre une sous-estimation dans les zones qui sont déficitaires à certaines périodes de l'année (exemple de la petite couronne parisienne). Des tests effectués sur l'enquête de 2005 avec les populations moyennes présentes estimées par le ministère en charge du tourisme, ont montré que si l'éventail des ratios par habitant corrigés des populations présentes se resserre légèrement, l'ordre des départements n'est pas sensiblement modifié ;

le référentiel de population résidente est d'un millésime plus ancien que les données de déchets, ce qui peut impacter les indicateurs des territoires ayant eu une forte évolution de leur population au cours des dernières années.

Objectif :

Les propositions du Grenelle de l'environnement renforcent la politique de réduction des déchets. L'un des objectifs nationaux est d'augmenter le recyclage et la valorisation organique afin d'orienter vers ces filières 45 % des Déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2015. Cet objectif ne vise pas la réduction des apports en déchèteries qui sont destinées à favoriser les bonnes pratiques de tri et élimination.

Défi SNDD concerné :

Consommation et production durables

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Taux de valorisation des déchets (%) - Définition

Sont considérés dans l'indicateur les **Déchets ménagers et assimilés** (DMA) collectés par le service public : établissements publics de coopération intercommunale ou communes indépendantes ayant une compétence déchets. Les DMA comprennent les Ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives (verre, journaux et magazines, etc.) et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

Ces Déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent une part de déchets non négligeable (de l'ordre de 20 %) produite par des petites entreprises du commerce et des services ou de l'artisanat et ramassée dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets de restauration, cartons, gravats, etc.).

Cette quantité de déchets est divisée par la dernière donnée de population résidente disponible via le recensement de la population.

Source :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), enquête Collecte.

Insee, Recensement de la population.

Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (kg/hab.)

Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (kg/hab)

	2005	2007	2009	2011
Loire-Atlantique	605	618	598	584
Maine-et-Loire	515	550	529	518
Mayenne	500	577	562	548
Sarthe	523	573	535	524
Vendée	606	768	673	678
Pays de la Loire	563	618	583	583
France métropolitaine	578	594	589	594

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Enquête collecte.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant \(depuis 2005\)](#)

Pour en savoir plus :

[ADEME Pays de la Loire](#)

[Profil environnemental régional](#)

[Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant / Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

[SINOE](#)

- Outil d'analyse pour la gestion des déchets ménagers -

Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (kg/hab.) - Pertinence

La quantité de déchets ménagers collectée par habitant rend compte des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte des déchets des ménages : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries, couvrir le maximum des gisements de déchets en provenance des ménages. Cet indicateur rend compte également de la sensibilisation de la population à faire bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage, éviter les dépôts « sauvages ». Il intègre aussi les disparités des modes de vie (urbain ou rural), des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération, etc.).

Limites et précautions :

Les quantités collectées dépendent des efforts de collecte des collectivités, des pratiques des ménages, des disparités de modes de vie, de la réduction des déchets à la source, sans que l'on puisse mesurer pour le moment la part de chacun de ces facteurs dans les disparités territoriales ou les évolutions. Il faut aussi rester prudent sur trois points :

la quantité de déchets collectés comprend une part non négligeable de déchets des commerces et petites entreprises qui s'ajoute à la production des ménages. Cela accroît le ratio par habitant. On peut cependant faire l'hypothèse raisonnable que cette part varie peu d'un département à l'autre ;

[retour au tableau](#)

la quantité collectée est divisée par la population résidente, alors qu'il faudrait la diviser par la population présente. Ceci a pour effet de surestimer les ratios dans les zones touristiques ou la population moyenne présente est supérieure à la population résidente (exemple des zones côtières). À l'inverse, on enregistre une sous-estimation dans les zones qui sont déficitaires à certaines périodes de l'année (exemple de la petite couronne parisienne). Des tests effectués sur l'enquête de 2005 avec les populations moyennes présentes estimées par le ministère en charge du tourisme, ont montré que si l'éventail des ratios par habitant corrigés des populations présentes se resserre légèrement, l'ordre des départements n'est pas sensiblement modifié ;

le référentiel de population résidente est d'un millésime plus ancien que les données de déchets, ce qui peut impacter les indicateurs des territoires ayant eu une forte évolution de leur population au cours des dernières années.

Objectif :

Les propositions du Grenelle de l'environnement renforcent la politique de réduction des déchets. L'un des objectifs nationaux est de diminuer la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant sur cinq ans. Cet objectif ne vise pas la réduction des apports en déchèteries qui sont destinées à favoriser les bonnes pratiques de tri et élimination.

Défi SNDD concerné :

Consommation et production durables

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (kg/hab.) - Définition

La production de déchets par les ménages est appréhendée par les **quantités collectées par le**

- la collecte des ordures ménagères en mélange et en porte-à-porte (poubelle ordinaire) ;
- la collecte sélective du verre, en porte-à-porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte ;
- la collecte de matériaux secs, en porte-à-porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte (emballages en mélange, corps plats, journaux et magazines, corps creux) ;
- la collecte de bio-déchets et de déchets verts ;
- d'autres collectes spécifiques (encombrants en porte-à-porte, cartons des professionnels, etc.) ;
- la collecte en déchèteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés. Elles comprennent en effet une part de déchets non négligeable, de l'ordre de 20 % environ, qui n'est pas produite par les ménages mais par des petites entreprises du commerce ou de l'artisanat. Ces déchets sont ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, par exemple les papiers et cartons des petits commerces ou des services, les déchets de certains restaurants, etc.

Cette quantité de déchets est divisée par la dernière donnée de population résidente disponible via le recensement de la population.

Sources :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), enquête Collecte ;
Insee, Recensement de la population.

Volumes de déchets dangereux des entreprises (milliers de tonnes)

Volumes de déchets dangereux des entreprises
(tonnes)

	2009	2010	2011
Loire-Atlantique	39 563,3	44 163,5	47 387,6
Maine-et-Loire	25 522,8	46 780,4	29 777,1
Mayenne	13 811,4	16 422,2	15 246,4
Sarthe	23 971,4	40 494,8	40 526,8
Vendée	7 010,7	5 898,0	9 686,7
Pays de la Loire	109 879,7	153 759,0	142 624,6
France métropolitaine	4 570 503,7	4 758 963,1	4 802 934,5

Source : SOeS d'après GEREP (site internet de déclaration des émissions polluantes).

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Volumes de déchets dangereux des entreprises \(depuis 2008\)](#)

Pour en savoir plus :

[Profil environnemental régional](#)

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

Volumes de déchets dangereux des entreprises (milliers de tonnes) - Pertinence

Depuis 2002, les Régions ont compétence pour la planification en matière de déchets dangereux au préalable détenue par l'État. La Région Pays de la Loire a ainsi adopté son Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) en 2010, et définit un plan d'action pour sa mise en œuvre. Ce plan concerne également les déchets dangereux ou à risque infectieux des activités de soin. Il retient quatre orientations principales assorties d'objectifs quantifiés :

diminuer la production de déchets dangereux, pour diminuer l'impact sur l'environnement de ces déchets et de leurs filières de gestion (réduire de 4 %) ;

améliorer la collecte des déchets dangereux, afin de diminuer les tonnages non captés et les risques de gestion non contrôlée des gisements (collecter 80 %) ;

améliorer la valorisation et le traitement, pour diminuer l'impact sur l'environnement du traitement des déchets dangereux (atteindre 40 % des tonnages de déchets dangereux produits en région traités dans une filière de valorisation) ;

réduire les transports, afin de diminuer les impacts, les nuisances et les risques engendrés par le transport des déchets dangereux (développer une logique de transport multimodal pour 3 % des tonnages traités en région).

Limites et précautions :

Ne sont pas pris en compte les déchets dangereux du bâtiment, ni les véhicules hors d'usage. Cet indicateur est issu de déclarations administratives qui sont obligatoires au-delà d'un certain seuil de production. Ce seuil a été abaissé en 2008, améliorant les données ainsi obtenues. Pour les séries antérieures, un redressement était réalisé, ce qui explique une part de la baisse enregistrée dans la production entre 2007 et 2008. C'est pourquoi les données antérieures à 2008 ne sont pas diffusées dans le tableau de bord.

Défi SNDD concerné :

Consommation et production durables

[retour au tableau](#)

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Volumes de déchets dangereux des entreprises (milliers de tonnes) -**Définition**

Un **déchet est considéré comme dangereux** s'il présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : **explosif, hautement inflammable, irritant, nocif, toxique, corrosif, mutagène ou cancérigène**. La classification des déchets découle de la décision de la commission européenne du 3 mai 2000, transposée en droit français par le décret du 18 avril 2002.

Cette information est issue de l'exploitation des déclarations administratives des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), fournies annuellement par les entreprises qui produisent une quantité de déchets dangereux supérieure à dix tonnes. La nomenclature des déchets est celle du Règlement statistique européen sur les déchets (RSD). Les petits producteurs sont exclus du champ, mais ont une faible influence sur le tonnage total.

Source :

SOeS d'après GEREP (site internet de déclaration des émissions polluantes).

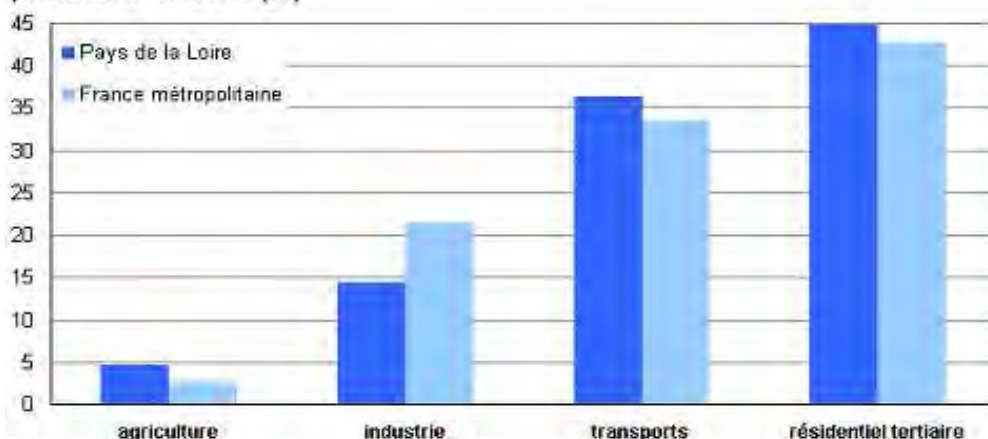
Consommation finale d'énergie (ktep)

Consommation finale d'énergie
(ktep)

	2005	2006	2007	2008	2009
Pays de la Loire	8 117	8 075	7 738	8 337	8 163
France métropolitaine	159 778	158 430	154 362	155 381	148 810

Source : CGDD / SOeS.

Répartition de la consommation totale d'énergie
par secteur en 2009 (%)



Source : CGDD / SOeS.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Consommation finale d'énergie \(depuis 1990\)](#)

Pour en savoir plus :

[Explicit, Rapport final du Bilan Energie - Climat - février 2009](#)

[ADEME Pays de la Loire](#)

[Profil environnemental régional](#)

[La consommation d'énergie finale rapportée au PIB régional / Régions](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

[PÉTILLON X., Consommations d'énergie en Pays de Loire : une dépendance aux hydrocarbures](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 326, juin 2009 -

Consommation finale d'énergie (ktep) - Pertinence

L'évolution de la consommation finale d'énergie est un enjeu important du point de vue économique, environnemental et de la sécurité d'approvisionnement. La consommation finale d'énergie joue un rôle important dans les émissions de gaz à effet de serre pour lesquels la France a souscrit à des objectifs internationaux dans le cadre du protocole de Kyoto et du « paquet énergie-climat » de l'Union européenne à l'horizon 2020 (augmenter de 20 % l'efficacité énergétique et atteindre 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie). Or, quelques leviers de la politique énergétique relèvent du niveau régional ou local, notamment les incitations aux économies d'énergie. Des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, prescrits par le Grenelle de l'environnement, ont été élaborés en 2011. Au sein de chaque région, l'analyse des consommations régionales d'énergie va être requise pour l'élaboration des bilans, diagnostics et schémas préconisés par les lois Grenelle.

[retour au tableau](#)

La comparaison entre les régions de leur intensité énergétique et de leur évolution est à rapprocher de leurs structures socio-économiques.

Limites et précautions :

Le climat affecte les consommations d'énergie. Ne disposer que de données non corrigées des variations du climat constitue un réel problème pour apprécier et analyser l'évolution d'un indicateur de suivi annuel. En outre, l'analyse sur longue période est affectée par les changements de champ de certaines sources. Enfin, les consommations régionales des transports correspondent en fait aux ventes de produits pétroliers dans chaque région, la consommation pouvant se faire ailleurs ; une hausse ou une baisse des ventes peut correspondre à un simple changement du lieu d'approvisionnement.

La comparaison des résultats de cet indicateur entre régions ne doit pas servir à établir des appréciations sur la performance des régions les unes par rapport aux autres. En effet, les disparités régionales reflètent en grande partie les spécificités de leurs structures productives ainsi que les différences de climat qui n'ont pu être corrigées. L'intérêt de cet indicateur réside davantage dans la compréhension de ces disparités et la mise en évidence des dynamiques propres aux régions. De plus, des différences de champs et de méthodes d'estimation conduisent à des évolutions un peu différentes entre le total des régions et le bilan national de l'énergie. Ainsi, l'évolution des consommations régionales est faite sur un champ constant plus restreint que celui du bilan national. Autre exemple de différence, les consommations régionales incluent certains usages non énergétiques, comme dans la production d'engrais ou de plastique, alors qu'ils sont exclus de la consommation énergétique finale du bilan national, notamment parce qu'ils n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Défis SNDD concernés :

Changements climatiques et maîtrise de l'énergie

Finalités Agenda 21 concernées :

Lutte contre le changement climatique

Consommation finale d'énergie (ktep) - Définition

La consommation finale d'énergie est la **consommation d'énergie par les utilisateurs finals des différents secteurs de l'économie**. Cette consommation ne comprend pas les quantités consommées pour produire ou transformer l'énergie (consommation de combustibles pour la production d'électricité thermique, consommation propre d'une raffinerie, par exemple). Elle ne comprend pas non plus les pertes de distribution des lignes électriques. Enfin, elle ne doit pas prendre en compte les matières énergétiques qui sont utilisées en tant que matières premières (pétrole dans la pétrochimie, production d'engrais, par exemple), mais les consommations régionales incluent certaines consommations non énergétiques par manque de données.

Le chiffrage de la consommation finale d'énergie en région inclut une part de non énergétique ; elle n'est pas corrigée des variations du climat.

La consommation d'énergie rapportée au PIB (en volume) est aussi appelée intensité énergétique.

Source :

Commissariat général au développement durable/SOeS.

Part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité (%)

Part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité (%)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pays de la Loire	0,1	0,1	0,6	1,2	1,5	2,5
France métropolitaine	15,8	14,1	15,8	16,9	18	17,6

Sources : SOeS / Sous-direction des statistiques de l'énergie, Enquête annuelle sur les productions et consommations d'électricité.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité \(depuis 1990\)](#)

Pour en savoir plus :

[ADEME Pays de la Loire](#)

[Profil environnemental régional](#)

[LAURENT N., Lettre régionale éolien et photovoltaïque](#)

- Dreal Pays de la Loire, Observations et statistique, lettre trimestrielle -

[Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité / Régions](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

Part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité (%) - Pertinence

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère que le CO₂ dégagé lors de la combustion est égal à la quantité absorbée durant la croissance de la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009.

Limites et précautions :

Le manque de données régionales relatives à certaines énergies renouvelables thermiques (bois domestique, pompes à chaleur, biogaz notamment) ne permet pas à ce jour de prendre en compte toutes les énergies renouvelables, qu'elles soient électriques ou thermiques, et d'étudier la part de la production régionale totale d'énergies renouvelables au regard de la consommation finale toutes énergies.

[retour au tableau](#)

La production d'électricité renouvelable est largement dominée par la production hydraulique (88 % en 2008). Les régions bien équipées en barrages, qui produisent depuis longtemps des grandes quantités d'électricité hydraulique ont de ce seul fait des parts d'électricité renouvelable élevées. Cette prépondérance de l'hydraulique tend ainsi à masquer les progrès réalisés sur les énergies électriques plus récentes (éolien, photovoltaïque et biogaz notamment). La production hydraulique est par ailleurs affectée par une variabilité qui rend difficile l'interprétation des évolutions dans le temps (cette variabilité est liée notamment à une pluviosité plus ou moins importante selon les années).

La comparaison des résultats de cet indicateur entre régions ne doit pas servir à établir des appréciations sur la performance des régions les unes par rapport aux autres. En effet, les disparités régionales reflètent en grande partie les spécificités de leurs structures productives ainsi que les différences de climat qui n'ont pu être corrigées. L'intérêt de cet indicateur réside davantage dans la compréhension de ces disparités et la mise en évidence des dynamiques propres aux régions.

De plus, des différences de champs et de méthodes d'estimation conduisent à des évolutions un peu différentes entre l'ensemble des régions et le bilan national de l'énergie. Ainsi, l'évolution des consommations régionales est faite sur un champ constant plus restreint que celui du bilan national. Autre exemple de différence, les consommations régionales incluent certaines consommations non énergétiques, par exemple dans la production d'engrais ou de plastique, alors qu'elles sont exclues de la consommation énergétique finale du bilan national, notamment parce qu'elles n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Défi SNDD concerné :

Changements climatiques et maîtrise de l'énergie

Finalité Agenda 21 concernée :

Lutte contre le changement climatique

Part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation totale

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (par exemple : eau, vent, soleil, matières organiques, chaleur de la terre). On distingue en général :

- la production d'électricité primaire renouvelable à partir de turbines (hydraulique, éolienne) ou de capteurs (photovoltaïque) ;
- la production d'énergie primaire renouvelable sous forme de chaleur ou de vapeur (solaire thermique, géothermie, bois, combustion de déchets urbains, pompes à chaleur) ;
- la production d'électricité thermique (non primaire) à partir de combustion de biomasse (déchets urbains incinérés, biogaz, bois et coproduits du bois) dans des centrales thermiques.

L'électricité produite par le nucléaire n'est pas considérée comme renouvelable.

Pour la production d'électricité éolienne et photovoltaïque, il s'agit de la production raccordée au réseau public, les installations à usage privé étant mal connues. La production hydraulique inclut ici les pompages (on remonte de l'eau dans les réservoirs dans les créniaux où l'électricité est la moins chère, pour éviter d'acheter de l'électricité en période de pics de consommation). La production s'entend nette, c'est-à-dire diminution faite de la consommation intermédiaire en électricité des producteurs (électricité livrable).

L'indicateur territorial retenu mesure pour chaque région l'importance de la **production régionale d'électricité renouvelable par rapport à sa consommation finale d'électricité**. On entend par production d'électricité renouvelable la somme des productions hydraulique, éolienne, photovoltaïque et l'électricité issue de la biomasse (déchets urbains incinérés, biogaz, bois et coproduits du bois). La consommation finale d'électricité représente l'électricité consommée par les divers secteurs de l'économie (agriculture, industrie, résidentiel, tertiaire et transports).

Source :

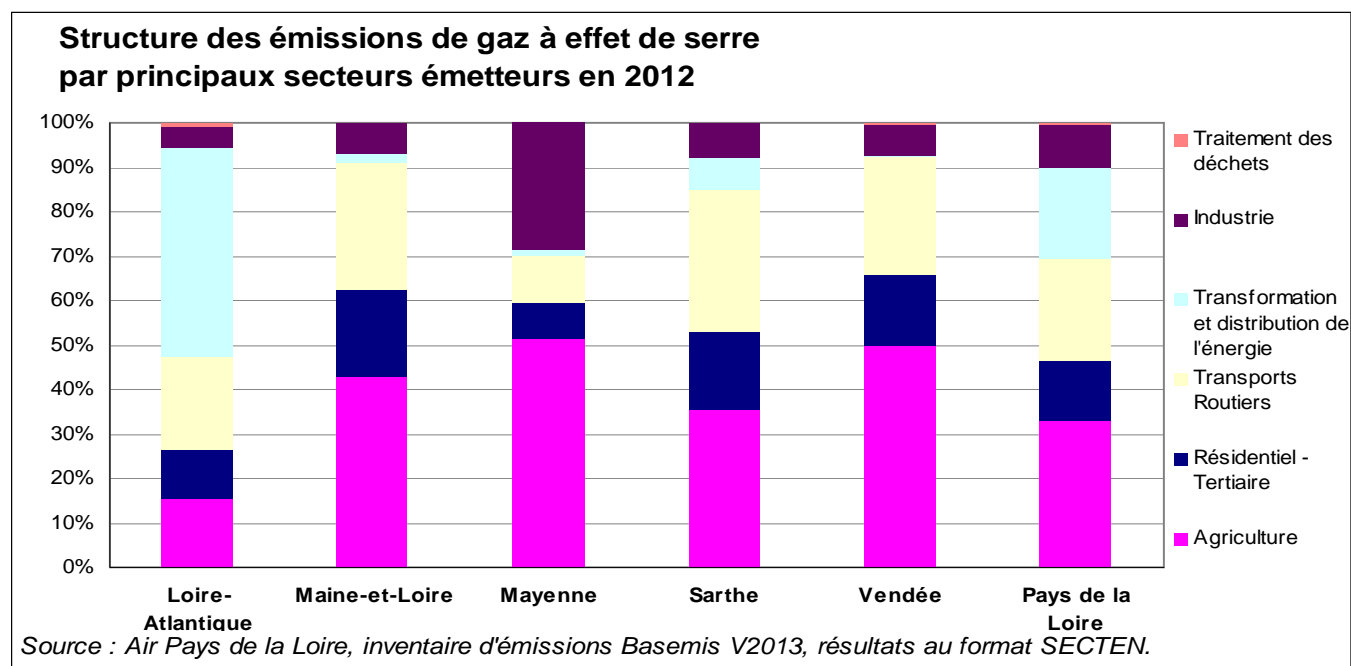
SOeS - Sous-direction des statistiques de l'énergie, enquête annuelle sur les productions et consommations d'électricité.

Émissions de GES (kteq CO₂)

Émissions de gaz à effet de serre
(kteq CO₂)

	2008	2009	2010	2011	2012
Loire-Atlantique	14 025	14 933	15 007	13 899	14 175
Maine-et-Loire	5 922	5 661	5 713	5 461	5 340
Mayenne	5 684	5 280	5 396	5 362	5 265
Sarthe	4 860	4 654	4 668	4 501	4 363
Vendée	5 596	5 367	5 386	5 225	5 120
Pays de la Loire	36 087	35 895	36 170	34 448	34 263

Source : Air Pays de la Loire, inventaire d'émissions Basemis V2013, résultats au format SECTEN.



Accéder au tableau contenant la série longue :

[Émissions de GES \(depuis 2008\)](#)

Pour en savoir plus :

[DOUILLARD D. et al., Émissions de CO₂ en Pays de la Loire : des pistes pour réduire l'usage de la voiture au quotidien](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 109, septembre 2012 -

[DOUILLARD D., KAISER O., Dans les Pays de la Loire, des émissions de CO₂ très variables selon les départements](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 454, septembre 2012 -

[LEGENDRE D., SEGUIN S., Chaque habitant des Pays de la Loire émet en moyenne 2,15 tonnes de CO₂ pour effectuer ses déplacements de l'année](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 411, juin 2011 -

[Explicit, Rapport final du Bilan Energie - Climat - février 2009](#)

[ADEME Pays de la Loire](#)

[Profil environnemental régional](#)

[Air Pays de la Loire](#)

(association agréée par le ministère chargé de l'écologie pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire)

[Émissions de gaz à effet de serre hors puits de carbone / Régions](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[retour au tableau](#)

Émissions de GES (kteq CO2) - Pertinence

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) est l'un des indicateurs phares de développement durable aux niveaux national et européen. Il permet de suivre la responsabilité de la France dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les progrès accomplis pour limiter les émissions dans le cadre de ses engagements nationaux et internationaux : stabilisation de ses émissions par rapport à 1990 en 2008-2012 (protocole de Kyoto), réduction de 20 % des émissions à l'horizon 2020 (contribution aux objectifs de l'UE27), division par quatre de ses émissions d'ici 2050 (loi d'orientation sur l'énergie, loi Grenelle 1). Les objectifs de stabilisation puis de réduction du PRG ne sont pas déclinés par territoire. Néanmoins, l'analyse de la contribution des différents territoires est pertinente pour cerner les progrès propres à chacun d'entre eux, compte tenu des leviers d'actions disponibles et des mesures pour encourager les initiatives locales de lutte contre l'effet de serre, Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et Plans climats énergie territoriaux (PCET), notamment.

Limites et précautions :

Les méthodes d'évaluation des émissions se perfectionnent régulièrement et les séries nationales historiques établies par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) sont réévaluées annuellement en fonction de ces améliorations. Ces exercices de rétropolation complexes n'ont cependant pas été faits pour les données régionales. Les évolutions du PRG établies par le Citepa ne sont donc pas disponibles pour le moment au niveau régional. En revanche, l'inventaire établi par Air Pays de la Loire à un rythme annuel permettra de suivre l'évolution des émissions de GES régionales. En outre, cet inventaire pourra être ventilé à l'échelle communale, en fonction de la structure du parc de logements et du parc automobile notamment. Pour ces deux raisons, l'inventaire réalisé par Air Pays de la Loire a été retenu ici, bien qu'il ne permette pas d'effectuer des comparaisons avec les autres régions.

Défi SNDD concerné :

Changements climatiques et maîtrise de l'énergie

Finalité Agenda 21 concernée :

Lutte contre le changement climatique

Émissions de GES (kteq CO2) - Définition

Le Pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, **l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre**. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂, le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG est exprimé sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers. De même, ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Enfin, les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

L'estimation du PRG est ici issue de l'inventaire établi par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de la région, Air Pays de la Loire. Cet inventaire régulièrement mis à jour, couvre les émissions de toute la région (approche territoriale) avec une résolution communale. Tous les secteurs susceptibles d'émettre des polluants dans l'air sont inventoriés (transport, résidentiel, tertiaire, industrie, production d'énergie, traitement des déchets, agriculture et nature). Les résultats présentés incluent les scopes 1 (émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du territoire) et 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités du territoire). Les autres émissions indirectement produites par les activités du territoire (scope 3) ne sont pas prises en compte. Enfin, il convient de noter que l'estimation du PRG inclut les émissions liées à la combustion de la biomasse.

Source :

Air Pays de la Loire, inventaire d'émissions BASEMIS.

Part du rail et du fluvial dans le transport de marchandise (%)

Part du rail et du fluvial dans le transport de marchandise
(%)

	2000	2005	2008	2009	2010
Pays de la Loire	11,4	6,6	5,8	6,2	7,1
France métropolitaine	23,5	18,1	18,2	18,9	18,2

Sources : SOeS d'après enquête TRM, enquête opérateurs ferroviaires, VNF, données SNCF et RFF.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Part du rail et du fluvial dans le transport de marchandise \(depuis 2000\)](#)

Pour en savoir plus :

[D. Douillard, Les flux maritimes et fluviaux en 2009](#)

- Dreal Pays de la Loire, Analyses et connaissance, n°06, septembre 2010 -

[Etude des possibilités de développement du fret fluvial sur la Loire](#)

- Rapport Final ACT Consultants, juillet 2009 -

[Part de rail et de fluvial dans le transport intérieur de marchandises, hors transit](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[DOUILLARD D., Transports : les trafics de marchandises se contractent de nouveau](#)

- Insee Pays de la Loire, Bilan économique, mai 2014 -

Part du rail et du fluvial dans le transport de marchandises (%) - Pertinence

Les transports de marchandises par chemin de fer et par voie fluviale sont des modes de transport plus respectueux de l'environnement que le transport routier ou aérien, qui sont plus polluants (émission de gaz à effet de serre, pollution de l'air, nuisances sonores) et plus consommateurs d'énergie, notamment d'énergies fossiles. Le recours à ces modes pour le transport de marchandises permet ainsi de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie (moins d'accidents et d'encombrements routiers). La part du rail et du fluvial donne un aperçu de la répartition actuelle entre les modes de transport les plus respectueux de l'environnement et ceux qui le sont moins. Pour un traitement homogène des transports nationaux et internationaux, il serait plus logique de compter le transport total et non le seul transport intérieur. Cela n'est toutefois pas possible avec les données disponibles. Le fret ferroviaire est un support de développement économique local. Il peut être le support d'une activité économique importante localement, comme le transport de pondéreux. Il en va de même pour le transport fluvial.

Limites et précautions :

Sur la méthode :

Dans le choix de cet indicateur, il a été considéré que peu de report modal était possible pour les transports à courte distance réalisés à l'intérieur d'une même région. Cet indicateur peut favoriser les régions à faible superficie comme l'Île-de-France et défavoriser les régions à plus grande superficie, le rail se prêtant plutôt à des flux de longue portée et le routier à des flux de faible portée. Il pourrait être amené à évoluer pour mieux prendre en compte à terme les « politiques de transport régional concertées », mais il bute alors sur l'absence d'information relative au transport routier de marchandises par véhicules utilitaires légers (de moins de 3,6 tonnes de PTAC, Poids total autorisé en charge). Le total des flux nationaux entrants dans les régions est égal au total des flux sortants des régions pour chacun des modes.

[retour au tableau](#)

Sur les données :

En 2008, compte tenu des difficultés pour obtenir les données de transport par le rail, considérées comme « sensibles » par la SNCF et les autres opérateurs (*), les transports ferroviaires ont été estimés à partir des résultats de l'enquête auprès des opérateurs ferroviaires et des circulations de trains par OD (Origines-destinations) régionales fournies par RFF. Si le transport par route est relativement bien connu, tout utilisateur de ces données doit être prévenu que le transport tous modes 2008 reste le résultat d'une estimation et que **le SOeS déconseille fortement d'essayer d'en déduire le transport ferroviaire régional.**

(*) La SNCF accepte la diffusion de données sur le ferroviaire à la condition que ce soit y compris les autres opérateurs. L'enquête auprès des autres opérateurs est en cours et les premiers résultats ont permis d'estimer 2008. Il s'ajoute à cela des contraintes de secret statistique relatif aux données sur les entreprises.

Objectif :

L'article 11 de la loi Grenelle 1 stipule : « Les moyens dévolus à la politique des transports de marchandises sont mobilisés pour faire évoluer la part modale du non-routier et non-aérien de 14 % à 25 % à l'échéance 2022. En première étape, le programme d'action permettra d'atteindre une croissance de 25 % de la part modale du fret non routier et non aérien d'ici à 2012. Cette augmentation sera calculée sur la base de l'activité fret enregistrée en 2006 ».

Défi SNDD concerné :

Transport et mobilité durables

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part du rail et du fluvial dans le transport de marchandises (%) - Définition

Le transport intérieur de marchandises correspond aux transports effectués par modes routier, ferroviaire ou fluvial. D'après les définitions internationales, le transport désigne un flux de marchandises (ou de voyageurs) déplacées sur une distance donnée et se mesure en tonne-kilomètre (respectivement en voyageur-kilomètre). La circulation d'un camion vide ne participe donc pas au transport. Les transports intérieurs pris en compte ici sont les transports réalisés sur le territoire national ; pour un transport international, on ne prend donc en compte que la partie du trajet réalisée en France. Le trafic national de transit n'est pas comptabilisé dans la région de transit. Le trafic de pays à pays sans chargement ou déchargement en France n'est pas comptabilisé du tout. L'indicateur calculé est une **estimation de la part du rail et du fluvial dans le transport interrégional**. Les flux de transport comptabilisés dans l'indicateur correspondent aux flux interrégionaux générés par la région des Pays de la Loire, i.e. les seuls flux dont l'origine ou la destination sont deux régions différentes. Sont exclus donc le transport intra-régional des Pa

Sources :

Organisme producteur de l'indicateur : MEDDTL/SOeS.

Principales sources de données mobilisées pour établir l'indicateur : enquête Transport routier de marchandises, enquête opérateurs ferroviaires, Voies navigables de France, données SNCF et RFF.

Distance moyenne des navettes domicile-travail des navetteurs (km)

Distance moyenne des navettes domicile-travail des navetteurs
(km)

	2010
Loire-Atlantique	27,6
Maine-et-Loire	25,6
Mayenne	23,4
Sarthe	26,3
Vendée	25,1
Pays de la Loire	26,2
France métropolitaine	24,9

Sources : Insee, Recensement de la population - exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Distance moyenne des navettes domicile-travail des navetteurs \(2010\)](#)

Pour en savoir plus :

[BONNEFOY V. et al., Nantes Métropole : 50 000 personnes supplémentaires entre 8 heures et midi](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 115, mars 2013 -

[DOUILLARD D. et al., Émissions de CO2 en Pays de la Loire : des pistes pour réduire l'usage de la voiture au quotidien](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 109, septembre 2012 -

[HAUTBOIS L., Dans les Pays de la Loire, sept ouvriers sur dix travaillent hors de leur commune de résidence](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 435, décembre 2011 -

[GRAY P., HAUTBOIS L., Le zonage en aires urbaines 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 98, octobre 2011 -

[RODRIGUES A. et al., En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°38, octobre 2010 -

[SEGUIN S. et al., Les transports et déplacements des habitants des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°35, avril 2010 -

[LEGENDRE D., SEGUIN S., Chaque habitant des Pays de la Loire émet en moyenne 2,15 tonnes de CO2 pour effectuer ses déplacements de l'année](#)

- Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n 411, juin 2011 -

[Inventaire énergétique et des émissions polluantes des transports en Pays de la Loire](#)

- Dreal Pays de la Loire, Analyses et connaissance, septembre 2011 -

[retour au tableau](#)

Distance moyenne des navettes domicile-travail des navetteurs (km) - Pertinence

L'objectif de l'indicateur est de donner une mesure de la distance d'accès des populations au lieu de travail. Le degré d'accessibilité au lieu de travail comme aux services est une composante de la cohésion sociale, qui prend de l'importance dans le contexte de poursuite de la périurbanisation et de croissance démographique dans l'espace rural. La distance de déplacement domicile-travail est un aspect des conditions d'accès au travail, qu'il faut mettre en relation avec d'autres aspects, comme les conditions de transport ou d'accès au logement. Par ailleurs, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

Limites et précautions :

Le distancier Odomatrix localise la population au centre-ville de la commune de résidence ou de travail (généralement la mairie) et non à leur adresse exacte : les personnes qui résident ou travaillent dans la même commune sont considérées être à une distance nulle de leur travail. Les distances de déplacement sont calculées en faisant l'hypothèse que l'ensemble des déplacements se fait par route. Les effets (positifs comme négatifs) occasionnés par l'utilisation d'un autre mode de transport voire d'une solution multimodale ne sont pas pris en compte. Concernant les longs trajets, il n'est par ailleurs pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence.

Il est important de préciser que les déplacements domicile travail ne représentent qu'une partie des déplacements (environ un tiers). Mais leur régularité fait que ces déplacements structurent le territoire. Par ailleurs, cet indicateur a l'inconvénient de prendre en compte les distances commune à commune. Cet indicateur est donc sensible à la taille des communes et les déplacements au sein des communes ne sont pas pris en compte.

Défi SNDD concerné :

Transport et mobilité durables

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Distance moyenne des navettes domicile-travail des navetteurs (km) - Définition

Actif occupé :

Personne qui occupe un emploi au sens du recensement de la population, dans sa commune de résidence ou ailleurs.

Navetteur :

Personne qui occupe un emploi au sens de recensement de la population et dont le lieu de travail n'est pas sur la même commune que son lieu de résidence.

Distancier :

Produit par l'Inra de Dijon, le distancier Odomatrix fournit, pour la métropole, les distances entre les chefs-lieux de commune par voies routières (référentiel route 500 © de l'IGN).

déplacements entre une île et le continent (pas de liaisons routières entre deux chefs-lieux) ;

navetteurs qui quittent le territoire métropolitain pour aller travailler (travailleurs frontaliers).

Distance moyenne de déplacement :

Il s'agit de la distance moyenne du déplacement entre le domicile et le lieu de travail. La distance est calculée pour chaque individu comme la distance parcourue en automobile pour se rendre de sa commune de résidence à la commune où il travaille. L'information est calculée pour l'ensemble des actifs occupés ainsi que pour les seuls actifs navetteurs.

Sources :

Insee, Recensement de la population - exploitation principale ;
Inra UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008.

Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence (%)

Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence

	(%)		
	1999	2006	2011
Loire-Atlantique	57,4	61,6	63,4
Maine-et-Loire	53,4	59,4	62,1
Mayenne	50,1	56,8	60,5
Sarthe	53,8	59,1	61,6
Vendée	52,4	60,0	63,0
Pays de la Loire	54,4	60,0	62,5
France métropolitaine	59,4	62,7	64,2

Source : Insee, Recensement de la population - exploitation principale au lieu de résidence.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence \(depuis 1999\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte de la part des actifs travaillant et résidant dans la même commune - Niveau géographique : commune](#)

Pour en savoir plus :

[HAUTBOIS L., Dans les Pays de la Loire, sept ouvriers sur dix travaillent hors de leur commune de résidence](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 435, décembre 2011 -

[GRAY P., HAUTBOIS L., Le zonage en aires urbaines 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 98, octobre 2011 -

[LEGENDRE D., SEGUIN S., Chaque habitant des Pays de la Loire émet en moyenne 2.15 tonnes de CO2 pour effectuer ses déplacements de l'année](#)

- Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n 411, juin 2011 -

[RODRIGUES A. et al., En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°38, octobre 2010 -

[SEGUIN S. et al., Les transports et déplacements des habitants des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°35, avril 2010 -

[Inventaire énergétique et des émissions polluantes des transports en Pays de la Loire](#)

- Dreal Pays de la Loire, Analyses et connaissance, septembre 2011 -

Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence (%) - Pertinence

L'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre peut être en partie atteint en rapprochant géographiquement les lieux d'activité et de résidence (réduction de l'impact des navettes domicile-travail). Le niveau faible de cet indicateur indique, si le territoire de la commune est peu étendu, un impact des déplacements domicile-travail de faible ampleur (distances courtes).

Limites et précautions :

[retour au tableau](#)

Un actif est considéré comme navetteur à partir du moment où il réside et travaille dans deux communes différentes. Cela ne correspond pas toujours à une distance longue : on peut résider à proximité de son lieu de travail même si les deux localisations sont sur des communes distinctes. À l'inverse, les déplacements infra-communaux peuvent être importants si la commune est vaste ou si la bipolarité zone résidentielle/zone d'activité est marquée.

Défi SNDD concerné :

Transport et mobilité durables

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence (%) - Définition

Actif occupé :

Personne qui occupe un emploi, dans sa commune de résidence ou ailleurs.

Navetteur :

Personne qui occupe un emploi et dont le lieu de travail n'est pas sur la même commune que son lieu de résidence.

Part des actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence :

Rapport entre le nombre de navetteurs qui résident sur la commune et le nombre d'actifs occupés qui résident sur la commune.

Source :

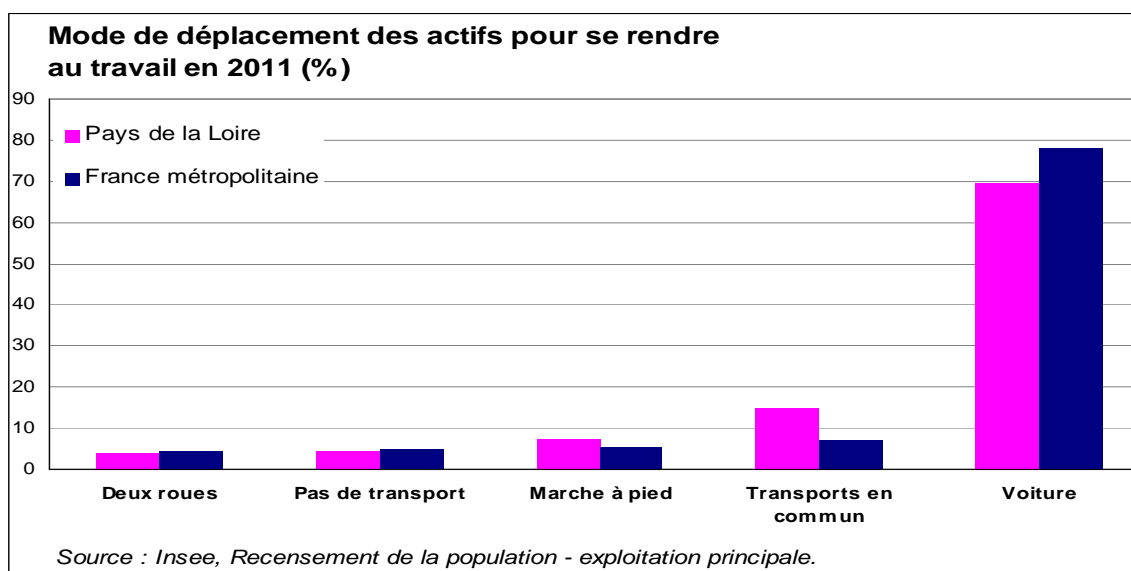
Insee, Recensement de la population - exploitation principale au lieu de résidence.

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail (%)

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail
(%)

	2006	2011
Loire-Atlantique	76,5	75,1
Maine-et-Loire	78,0	78,5
Mayenne	77,4	79,7
Sarthe	76,8	76,6
Vendée	82,5	84,0
Pays de la Loire	78,0	78,0
France métropolitaine	70,1	69,6

Source : Insee, Recensement de la population - exploitation principale.



Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail \(2010\)](#)

Pour en savoir plus :

[Part des déplacements domicile-travail en transports en commun/ Urbain/rural](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

[RODRIGUES A. et al., En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°38, octobre 2010 -

[SEGUIN S. et al., Les transports et déplacements des habitants des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°35, avril 2010 -

[LEGENDRE D., SEGUIN S., Chaque habitant des Pays de la Loire émet en moyenne 2,15 tonnes de CO2 pour effectuer ses déplacements de l'année](#)

- Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n 411, juin 2011 -

[Inventaire énergétique et des émissions polluantes des transports en Pays de la Loire](#)

- Dreal Pays de la Loire, Analyses et connaissance, septembre 2011 -

[DOUILLARD D., Rapports thématiques annuels sur les transports](#)

- Dreal Pays de la Loire -

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail (%) - Pertinence

[retour au tableau](#)

L'objectif de développement de modes de transport plus économes en émissions de gaz à effet de serre et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes de transport autres que la voiture, notamment pour se rendre sur son lieu de travail. Les indicateurs de parts modales des déplacements domicile-travail permettent de suivre l'évolution des comportements au fil du temps et de les mettre en relation avec les politiques poursuivant cet objectif, qui sont mises en œuvre aux niveaux national et local.

Limites et précautions :

Cet indicateur n'aborde que la mobilité liée au travail et pas celle liée à d'autres déplacements (pour les loisirs, pour accéder aux services et commerces, etc.). De plus, il ne tient pas compte de la longueur ni du temps des déplacements et ne concerne que le principal mode de déplacement utilisé, sans intégrer les possibles combinaisons de mobilités (parkings relais pour prendre le train ou le bus) ou les pratiques permettant de réduire le nombre de déplacements purement individuels (covoiturage).

Défi SNDD concerné :

Transport et mobilité durables

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail (%) - Définition

L'indicateur calculé est le **rapport entre le nombre d'actifs se déplaçant pour aller travailler principalement en voiture et le nombre total d'actifs occupés selon leur lieu de résidence.**

Source :

Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Nombre de décès dans les accidents de la route

Nombre de décès dans les accidents de la route

	2010	2011	2012
Loire-Atlantique	78	76	80
Maine-et-Loire	52	37	27
Mayenne	26	32	24
Sarthe	35	48	39
Vendée	70	52	51
Pays de la Loire	261	245	221
France métropolitaine	3 992	3 963	3 653

Source : Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Nombre de décès dans les accidents de la route \(depuis 2005\)](#)

Pour en savoir plus :

[Evolution du nombre d'accidentés graves de la route / Départements](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires) -

[« Accidents de la circulation », in La santé observée en Pays de la Loire. Tableau de bord régional sur la santé. Edition 2012](#)

- ORS Pays de la Loire, septembre 2012 -

[Note de conjoncture transport](#)

- Dreal Pays de la Loire, Notre trimestrielle -

[Observatoire régional de sécurité routière, Bilan de l'accidentalité en région Pays de la Loire - Année 2010](#)

- Dreal Pays de la Loire, Analyses et connaissance, septembre 2010 -

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

Nombre de décès dans les accidents de la route - Pertinence

Même si, depuis 2002, le nombre de personnes tuées sur les routes a été divisé par deux en France (par quatre depuis 1972), l'accidentalité routière demeure un enjeu de santé publique occasionnant des coûts humains et financiers élevés (coûts médicaux et sociaux, perte de production future des personnes tuées, perte de production de la descendance potentielle des accidentés). En France, le coût d'un tué lors d'un accident de la route est estimé à 1,3 million d'euros. La lutte contre les accidents de la route contribue ainsi naturellement à protéger la vie des générations actuelles et futures. L'action des pouvoirs publics en faveur de la sécurité routière porte sur les trois composantes d'un accident (l'usager de la route et le conducteur en particulier ; la route et son environnement ; le véhicule) ainsi que sur leurs interactions. Elle s'attache à faire reculer les principaux facteurs de risque routier : consommation d'alcool, vitesse, non utilisation de la ceinture de sécurité, usage du téléphone portable.

Limites et précautions :

Sur l'indicateur :

Le critère géographique ici retenu est celui du lieu de survenance de l'accident. Il ne préjuge pas du lieu de résidence des victimes qui ne fait pas l'objet de traitements statistiques diffusés par l'ONSR. Les évolutions de l'indicateur résultent de plusieurs phénomènes qui peuvent varier selon la région ou le département de survenance : qualité de l'infrastructure, état sanitaire du parc automobile, résistance du véhicule, évolution des comportements à risque, etc.

[retour au tableau](#)

Sur les données :

Depuis le 1^{er} janvier 2005, afin d'harmoniser les définitions françaises avec celles de nos principaux voisins européens, les définitions des gravités ont changé. Dorénavant, une victime d'un accident de la route est recensée comme tuée si elle décède dans les 30 jours qui suivent l'accident (et non plus dans une période de 6 jours après l'accident comme auparavant). Suite à ce changement de définition, les chiffres postérieurs à 2004 ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes, sauf à multiplier le nombre de tués (d'avant 2005) par 1,069. Ce coefficient, établi à l'aide de modèles de survie, a pour principal inconvénient de n'être valable que pour l'ensemble des usagers, au niveau national. Il n'est plus applicable dès que l'on souhaite travailler par niveau géographique, catégorie de véhicule, sexe ou âge de la victime.

Défis SNDD concernés :

Transport et mobilité durables

Santé publique, prévention et gestion des risques

Finalités Agenda 21 concernées :

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation

Épanouissement de tous les êtres humains

Nombre de décès dans les accidents de la route - Définition

Accident corporel (mortel et non mortel) de la circulation routière :

Choc qui survient sur le réseau routier (voie ouverte à la circulation publique), qui implique au moins un véhicule roulant (automobile, moto, vélo, etc.) et qui provoque au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux).

Tué :

Personne victime d'un accident corporel de la circulation routière ayant perdu la vie sur le coup ou dans les 30 jours qui ont suivi l'accident.

Source :

Observatoire national de sécurité routière (ONSR).

Nombre de points noirs bruits

Nombre de points noirs bruit

	2011	2012	2013
Loire-Atlantique	208	180	152
Maine-et-Loire	2	20	0
Mayenne	60	60	44
Sarthe	13	79	76
Vendée	0	0	0
Pays de la Loire	283	339	272

Champ : réseau Etat (autoroutes, routes nationales et voies ferrés).

Source : Observatoires départementaux du bruit.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Nombre de points noirs bruits \(depuis 2011\)](#)

Pour en savoir plus :

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

[Rubrique Bruit des transports terrestres de la DREAL des Pays de la Loire](#)

[Population exposée au bruit routier / Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Nombre de points noirs bruits - Pertinence

L'exposition au bruit des transports est un enjeu sanitaire et social important. Les trafics routiers et ferroviaires sont la cause principale de nuisances sonores pour les citoyens, surpassant celle liée aux bruits de voisinage. L'augmentation des trafics routiers et ferroviaires conjuguée à l'absence de maîtrise du bruit le long des infrastructures de transports terrestres engendrent des situations où des bâtiments sont exposés à des niveaux sonores pouvant provoquer une gêne importante avec notamment des troubles de la santé et en particulier des troubles du sommeil qui, à long terme, peuvent nuire à l'efficacité au travail, à l'apprentissage (surtout durant l'enfance), à la capacité de conduire, etc.

Limites et précautions :

Sur l'indicateur :

1. Les PNB considèrent le bruit perçu en façade et non celui perçu à l'intérieur du bâtiment. Cette approche est maximaliste, elle ne tient pas compte des cas où les logements ont bénéficié d'une isolation phonique. En outre, l'indicateur ne prend pas en compte les protections à la source, comme les écrans acoustiques

2. Les transports terrestres ne sont pas les seules sources de nuisances sonores. L'exposition au bruit des transports est aussi induite par le trafic aérien. Les aéroports français les plus importants (générant plus de 20 000 mouvements par an, dont fait partie celui de Nantes) ont l'obligation d'établir un PEB (Plan d'exposition au bruit) et un PGS (Plan de gêne sonore). Le PGS est suivi d'un programme d'insonorisation des logements, financé grâce à une taxe prélevée auprès des compagnies aériennes.

3. L'indicateur présenté ici ne couvre que le réseau État. Il ne comprend pas les routes départementales et communales.

[retour au tableau](#)

Sur les données :

L'évaluation du nombre de points noirs bruit repose non pas sur des mesures sonores effectuées sur le terrain mais sur une modélisation du bruit, tenant compte de plusieurs paramètres tels que le nombre de files de circulation, le trafic journalier, le profil de la voie, le pourcentage de poids lourds, la vitesse maximale autorisée, le type de train, etc. Cependant, des mesures ponctuelles sur site peuvent être pratiquées afin de vérifier la justesse de la modélisation, objectiver une situation litigieuse (zone de plaintes) ou faciliter l'acceptation des résultats de calculs dans le cadre d'une communication publique.

Objectif :

Un objectif de traitement et de résorption des points noirs bruit est inscrit dans une directive européenne de 2002 traduite en droit français en 2006 puis précisée en 2009. La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, fixe ainsi pour objectif la résorption des PNB les plus préoccupants pour la santé dans un délai maximal de sept ans.

Défis SNDD concernés :

Transport et mobilité durables

Santé publique, prévention et gestion des risques

Finalités Agenda 21 concernées :

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Épanouissement de tous les êtres humains

Nombre de points noirs bruits - Définition

Zone de Bruit Critique (ZBC) :

Une zone de bruit critique est une zone urbanisée relativement continue où les indicateurs de gêne, évalués en façades des bâtiments sensibles et résultant de l'exposition de l'ensemble des infrastructures de transports terrestres dont la contribution sonore est significative, dépassent, ou risquent de dépasser à terme, l'une des valeurs limites réglementaires (soit 70 dB(A) en période diurne (LAeq - 6h-22h) et 65 dB(A) en période nocturne (LAeq - 22h-6h)). Le critère de continuité urbaine retenue est une distance entre les bâtiments inférieure à 200 mètres. Un bâtiment dit sensible est composé de locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de soins, de santé ou d'action sociale.

Point Noir Bruit (PNB) :

Les PNB sont des bâtiments sensibles (habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale), localisés dans une zone de bruit critique (ZBC), répondant aux critères d'antériorité, et pour lesquels les indicateurs de gêne évalués en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme au moins l'une des valeurs limites réglementaires.

Source :

Observatoires départementaux du bruit - Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 1^e échéance de l'Etat.

Évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs (%)

Évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs (2001-2009)
(%)

	Ensemble	Agricoles	Bâtis	Forestiers	Généralistes
Pays de la Loire	-10,3	-20,5	-23,1	-1,5	0,8

Sources : MNHN / observation par des professionnels et amateurs bénévoles dans le cadre du programme STOC.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs \(2001-2009\)](#)

Pour en savoir plus :

[Profil environnemental régional](#)

[Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs / Régions](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs (%) - Pertinence

Le suivi des espèces communes est autant nécessaire à la compréhension des évolutions en cours de la nature que celui des espèces rares ou emblématiques. Les oiseaux apparaissent comme de bons indicateurs de l'état de la biodiversité en raison de leur position élevée dans les réseaux trophiques et de la grande variété de leurs exigences écologiques (habitats divers pour les différentes espèces, stades de vie, migrations...). Ainsi, les données recueillies par le programme STOC sont importantes pour connaître l'état des écosystèmes et comprendre les modifications qu'ils subissent. Les oiseaux communs constituent un indicateur de l'état de la biodiversité ordinaire.

Limites et précautions :

Au niveau national, le suivi concerne 65 espèces d'oiseaux. Suivant les régions, toutes les espèces ne sont pas représentées et les groupes de spécialisation peuvent différer. Par exemple, les espèces spécialistes des milieux agricoles ne sont pas les mêmes en zone méditerranéenne, atlantique ou continentale.

Défis SNDD concernés :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Finalités Agenda 21 concernées :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

[retour au tableau](#)

Évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs (%) - Définition

Le programme de suivi des populations d'oiseaux nicheurs communs en France a été mis en place en 1989 par le Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Ce programme est appelé STOC pour « suivi temporel des oiseaux communs ». Il repose sur le suivi annuel assuré par des centaines de volontaires sur des points d'écoute. Pour chaque espèce, **l'indice de variation d'abondance est calculé par la variation annuelle du nombre d'individus pour l'ensemble des sites suivis**. Les espèces sont regroupées selon leur spécialisation par rapport à trois grands types d'habitat : les milieux forestiers, agricoles ou bâtis. Les autres espèces, qui ne présentent pas de biais de répartition entre les types d'habitat, sont classées parmi les espèces généralistes.

L'indice global d'abondance par région regroupe toutes les espèces d'oiseaux communs suivies dans la région. La tendance d'évolution dans le temps correspond à la pente de la droite de régression de l'indice.

Source :

MNHN - Observations par des professionnels et amateurs bénévoles dans le cadre du programme STOC.

Évolution de l'usage des produits phytosanitaires (%)

Évolution de l'usage des produits phytosanitaires
(%)

	2009
Pays de la Loire	-16
France métropolitaine	-3,3

Source : calculs MAAPRAT à partir des données de la Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D).

Pour en savoir plus :

[Le Plan Ecophyto en Pays de la Loire](#)

[Profil environnemental régional](#)

Évolution de l'usage des produits phytosanitaires (%) - Pertinence

Le territoire français et son agriculture en particulier sont d'importants consommateurs de produits phytosanitaires : environ 10 % de la consommation des pays de l'OCDE et plus de 80 000 tonnes de matière active. En revanche, si l'on ramène cette consommation à l'hectare cultivé, la France se situe près de la moyenne de l'UE-15 et nettement en dessous d'autres pays européens (Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) et des pays asiatiques gros producteurs de riz (Japon et Corée).

Mal utilisés (en termes de quantités) et en raison de leur dynamique de dégradation parfois longue, les produits phytosanitaires peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire et/ou contaminer les milieux (eau, sol, air) : c'est la bio-accumulation.

Limites et précautions :

Le calcul du NODU est basé sur les données de ventes des produits phytosanitaires. Par conséquent, les données disponibles n'intègrent pas l'effet éventuel des variations de stocks ni la possibilité pour un utilisateur de s'approvisionner dans une région qui n'est pas celle d'utilisation.

En outre, il apparaît nécessaire de rester prudent lors de l'interprétation des évolutions constatées du NODU. En effet, aux probables ajustements méthodologiques, s'ajoute la difficulté de distinguer les dimensions structurelles et conjoncturelles des évolutions observées. Enfin, le NODU calculé ne concerne actuellement (2008-2009) que les usages agricoles des produits phytosanitaires, hors produits de traitement des semences et appâts.

Défi SNDD concerné :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Finalité Agenda 21 concernée :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

[retour au tableau](#)

Évolution de l'usage des produits phytosanitaires (%) - Définition

Le terme « pesticide » (produits phytosanitaires et biocides) regroupe les substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les espèces indésirables végétales ou animales causant des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, au bois et aux produits ligneux. Sont également inclus les régulateurs de croissance des plantes, les défoliants, les dessiccants, les agents réduisant le nombre de fruits ou évitant leur chute précoce et les substances appliquées avant ou après récolte pour empêcher la détérioration des produits pendant leur stockage ou leur transport. Environ 350 produits différents (herbicide, insecticide, fongicide, nématicide...) sont connus pour être utilisés dans l'Union européenne aujourd'hui.

L'indicateur retenu ici est le **NODU (Nombre de doses unités), indicateur permettant de suivre l'utilisation des produits phytosanitaires**, toutes cultures confondues. Il est calculé à partir des quantités de produits phytopharmaceutiques vendus par les distributeurs (données de ventes transmises par les distributeurs dans le cadre de la déclaration au titre de la redevance pour pollutions diffuses). Le NODU pondère la quantité vendue de chaque substance active par une dose qui lui est propre (dose unité). Ainsi, il permet de mesurer une évolution du recours aux produits phytosanitaires indépendamment d'éventuels remplacements de substances actives par de nouvelles substances efficaces à de plus faibles doses. Le NODU n'a donc pas de signification agronomique particulière. Il constitue l'indicateur central de suivi du plan Ecophyto 2018.

Source :

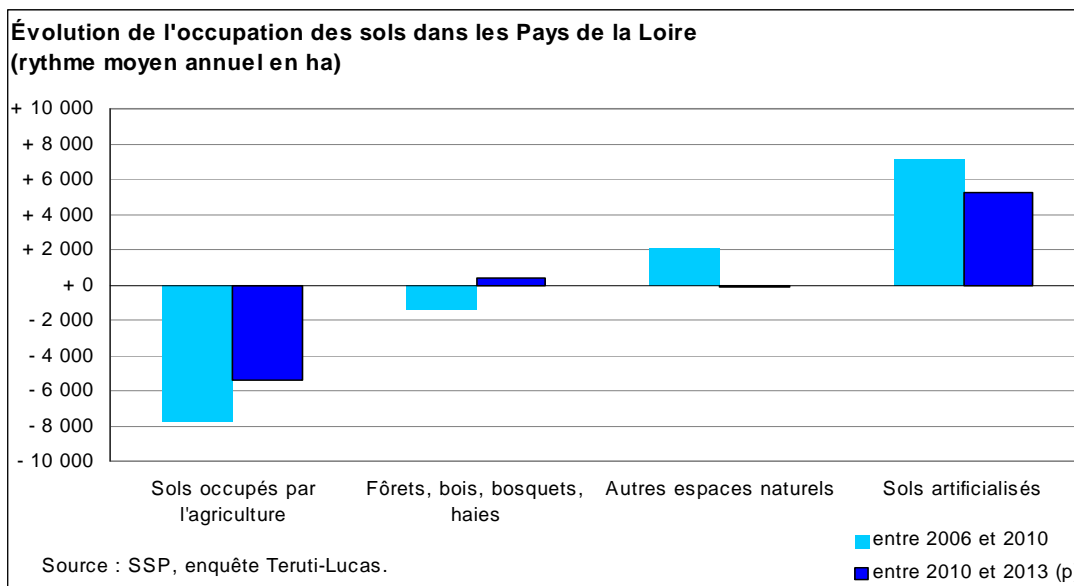
Calculs MAAPRAT à partir des données de la Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D).

Part des surfaces artificialisées (%)

Part des surfaces artificialisées
(%)

	2006	2010	2013 prov
Loire-Atlantique	13,2	13,8	13,9
Maine-et-Loire	10,4	11	11,2
Mayenne	7,2	7,7	8,3
Sarthe	8,7	9,9	10,4
Vendée	11,5	12,7	13,7
Pays de la Loire	10,4	11,2	11,7
France métropolitaine	8,4	8,9	9,2

Source : SSP, enquête Teruti-Lucas.



Accéder au tableau contenant la série longue :

[Part des surfaces artificialisées \(depuis 2006\)](#)

Pour en savoir plus :

[Profil environnemental régional](#)

[RODRIGUES A. et al., En Pays de la Loire, les maisons grignotent les champs](#)

- Insee Pays de la Loire, Études, n°79, octobre 2009 -

[ROBERT B., Une dynamique d'artificialisation toujours soutenue dans les Pays de la Loire : + 28 400 ha en quatre ans](#)

- Draaf Pays de la Loire, Agreste, juin 2011

[Part des espaces artificialisés / Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Part des surfaces artificialisées (%) - Pertinence

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux. Les reculs d'espaces artificialisés au profit d'autres occupations des sols sont rares. On peut citer l'exemple d'anciennes carrières qui peuvent se couvrir naturellement de végétation ou être mises en eau ; dans ce dernier cas, on aboutit à des plans d'eau artificiels.

[retour au tableau](#)

L'étalement des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre.

Les sols artificialisés sont souvent imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et donc perturbe le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecte leur qualité (état chimique et écologique).

L'artificialisation aboutit aussi à une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels. La baisse des surfaces d'espaces non fragmentés et la présence d'obstacles peut gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques.

Limites et précautions :

La nomenclature d'occupation du sol a été modifiée par rapport à celle de Teruti (éclatements ou regroupements de postes). La taille de l'échantillon a été réduite (310 000 points au lieu de 600 000). Il n'est donc pas possible de reconstituer les anciennes séries dans la nouvelle nomenclature. Par ailleurs, l'enquête de 2005 a été réalisée sur un échantillon restreint (150 000 points) avant la montée en puissance de 2006, année pour laquelle tout l'échantillon a été interrogé. Les résultats de 2005 sont donc à prendre avec précaution.

Défi SNDD concerné :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Finalité Agenda 21 concernée :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Part des surfaces artificialisées (%) - Définition

Selon la nomenclature de l'occupation des sols de Teruti-Lucas :

Les sols artificialisés recouvrent les volumes construits bas, les volumes construits hauts, les serres et abris hauts, les sols de forme aréolaire revêtus ou stabilisés (type parking), les sols de forme linéaire revêtus ou stabilisés (voies de communications, routes, voies ferrées), les sols enherbés liés à des activités humaines (pelouses, stades), les sols nus liés à une activité agricole, les sols nus liés à d'autres activités humaines ;

Les sols agricoles regroupent les systèmes culturaux suivants : céréales, pomme de terre, betterave industrielle, cultures industrielles oléagineuses, cultures industrielles textiles, protéagineux, autres cultures industrielles annuelles, légumes, fleurs, pépinières toutes espèces, fourrages annuels, prairies temporaires, prairies et alpages, jachère, fruitiers et vigne, autres cultures permanentes, jardins familiaux ;

Les sols naturels et boisés regroupent les postes suivants : forêts, peupleraies en plein, bosquets, haies et alignements d'arbres, landes, friches, maquis, garrigues, savanes, superficies enherbées naturelles, dunes, plages, rochers et éboulis, sols nus naturels, eaux intérieures, plans d'eau côtiers, glaciers et neiges éternelles ;

Il existe un 4e poste (qui ne concerne que peu de points) regroupant les zones interdites (certaines bases militaires par exemple).

L'indicateur retenu est **la part du premier poste, les sols artificialisés, rapporté à la surface totale.**

Source :

Service de la statistique publique, enquête Teruti-Lucas.

[retour au tableau](#)

Indice de la qualité de l'air

Nombre de jours par an pendant lesquels la qualité de l'air est médiocre, mauvaise ou très mauvaise

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Nantes	14	15	19	28	29	52	53
Saint-Nazaire	15	13	14	25	24	54	48
Angers	20	18	21	30	34	51	60
Le Mans	25	15	19	21	36	53	57
Cholet	14	8	21	31	24	42	68
Laval	19	11	13	23	23	43	49
La Roche-sur-Yon	11	13	22	26	25	53	45

Source : Air Pays de la Loire.

* : suite à l'abaissement des seuils d'information et d'alerte pour les particules fines PM10, et afin de garder une cohérence entre procédures d'information et d'alerte en cas d'épisodes de pollution et indices de qualité de l'air, le calcul de l'indice ATMO a été revu (arrêté du 21 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2004). Ce changement de calcul explique l'évolution marquée de l'indicateur présenté ici entre 2011 et 2012.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Indice de la qualité de l'air \(depuis 2001\)](#)

Pour en savoir plus :

[Indice Atmo de la qualité de l'air / Grandes agglomérations](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[« Pollution atmosphérique et santé », in La santé observée en Pays de la Loire. Tableau de bord régional sur la santé. Edition 2012](#)

- ORS Pays de la Loire, septembre 2012 -

[Profil environnemental régional](#)

[Air Pays de la Loire](#)

(association agréé par le ministère chargé de l'écologie pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire)

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

Indice de la qualité de l'air - Pertinence

La loi sur l'air reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Ainsi, le code de l'environnement (article L. 221-1 à L. 221-6) prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le projet européen Aphekom coordonné par l'Institut de veille sanitaire a rendu ses résultats en 2011 à l'issue de trois années de travaux. Il conclut notamment qu'une diminution des niveaux de particules fines dans l'air des villes européennes entraînerait un bénéfice non négligeable en termes d'augmentation de l'espérance de vie et de réduction des coûts pour la santé. Il précise également qu'habiter à proximité du trafic routier augmente sensiblement la morbidité attribuable à la pollution atmosphérique.

Limites et précautions :

L'indice Atmo ne permet pas de connaître l'évolution des concentrations d'un polluant au cours du temps, ni de mesurer la qualité moyenne de l'air sur l'année.

[retour au tableau](#)

L'indicateur retenu qui mesure le nombre de jours de l'année où l'indice Atmo est supérieur ou égal à 6, reflète surtout la fréquence des épisodes de pollution pendant lesquels certains seuils de protection de la santé humaine risquent momentanément d'être dépassés. Il est très influencé par les conditions météorologiques, par exemple pendant des périodes de forte chaleur qui favorisent l'accumulation d'ozone.

L'indice Atmo prend en compte le polluant le plus pénalisant, ce qui ne veut pas dire que les concentrations des autres polluants ne sont pas élevées, elles aussi.

Il faut garder présent à l'esprit que l'indice Atmo est calculé sur les stations de fond et qu'il ne concerne pas les concentrations mesurées dans les stations dites « de proximité » (au bord des grands axes de communication ou aux abords des sites industriels). Il peut donc masquer des concentrations très localisées qui peuvent être élevées.

Enfin, la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire est limitée aux grandes agglomérations.

Défis SNDD concernés :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Santé publique, prévention et gestion des risques

Finalités Agenda 21 concernées :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Indice de la qualité de l'air - Définition

L'indice de la qualité de l'air est calculé quotidiennement dans les grandes agglomérations pour informer la population sur la qualité globale de l'air. L'indicateur est le **nombre de jours par an où l'indice de qualité de l'air est médiocre, mauvais ou très mauvais** (indices de 6 à 10). L'indice est compris entre 1 et 10. Il permet de caractériser de manière simple et globale la qualité de l'air d'une agglomération urbaine. Le calcul de l'indice est défini au niveau national sur la base de seuils réglementaires (arrêté du ministère en charge de l'environnement du 22 juillet 2004). Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, il s'agit de l'indice Atmo, indicateur synthétique de la qualité globale de l'air par grande agglomération, calculé chaque jour à partir de la surveillance de quatre polluants (dioxyde d'azote, ozone, dioxyde de soufre, particules de type PM10). Pour les agglomérations de moins de 100 000 habitants, il s'agit de l'indice IQA (indice de qualité de l'air simplifié) calculé sur la base de 1 à 4 sous-indices.

En Pays de la Loire, l'indice de qualité de l'air est calculé pour sept agglomérations :

indice Atmo pour Angers, Le Mans, Nantes et Saint-Nazaire ;
indice IQA pour Cholet, La Roche-sur-Yon et Laval.

Source :

Air Pays de la Loire

Part des cours d'eau en bon état (%)

Part des cours d'eau en bon état
(%)

	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Loire-Atlantique	18,9	17,8	14,4
Maine-et-Loire	6,5	6,5	5,6
Mayenne	19,4	22,6	19,4
Sarthe	12,3	19,3	20,2
Vendée	3,4	2,3	2,3
Pays de la Loire	13,1	14,3	12,9
France métropolitaine	42,7	42,7	nd

Source : Agence de l'eau.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Part des cours d'eau en bon état \(depuis 2008\)](#)

Pour en savoir plus :

[Concentration de nitrates dans les cours d'eau / réseau hydrographique](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

[SIOU Y., La qualité des eaux de rivières en Pays de la Loire demeure insuffisante](#)

- Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n 410, mai 2011 -

[L'état écologique des eaux du bassin Loire-Bretagne](#)

[Agence de l'eau Loire-Bretagne](#)

[Base de données de bassin : OSUR \(Système d'information sur l'eau Loire-Bretagne\)](#)

[Le portail public de l'eau en France](#)

[Qualité des cours d'eau dans la région des Pays de la Loire : éléments marquants pour l'année 2008](#)

- Dreal Pays de la Loire, Analyse et connaissance, n°5, juin 2010 -

Part des cours d'eau en bon état (%) - Pertinence

La préservation ou la restauration de la qualité de l'eau est essentielle pour le bien-être des générations actuelles et futures. Dans la mesure où l'état de l'eau dépend d'un très grand nombre d'acteurs (agriculteurs, industriels, consommateurs, gestionnaires d'espaces naturels, aménageurs, etc.), cet indicateur est significatif de la capacité des acteurs d'un territoire à agir ensemble à la poursuite d'un objectif de développement durable commun.

Limites et précautions:

L'évaluation de l'état retenu ici est la première évaluation faite selon le nouveau référentiel DCE. Les résultats sont à prendre avec une très grande précaution car les réseaux de mesures sont encore en déploiement, les données sont incomplètes, la représentativité des points de mesures est à consolider et l'incertitude de la mesure biologique est mal prise en compte. De plus, lorsque les données ne sont pas disponibles, l'état est attribué avec des outils de simulation.

La couverture régionale n'est pas totale car ne sont présentées que les données du Bassin Loire-Bretagne (huit communes de Mayenne ne sont pas prises en compte).

Ces résultats sont donc toujours à considérer avec les autres éléments de connaissance de la masse d'eau, en particulier les éléments de la caractérisation du risque, surtout dans le cadre de la définition et mise en œuvre des actions.

[retour au tableau](#)

Objectif :

Les objectifs de qualité et de quantité des eaux sont fixés par le Sdage et définis masse d'eau par masse d'eau selon les préconisations de la DCE (directive 2000/60/CE).

Trois niveaux d'objectifs sont possibles :

- le bon état ou bon potentiel en 2015 ;
- un report de délai pour l'atteinte du bon état (2021 ou 2027) ;
- un objectif moins strict que le bon état.

Défi SNDD concerné :

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Finalité Agenda 21 concernée :

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Part des cours d'eau en bon état (%) - Définition

Les masses d'eau constituent le référentiel cartographique élémentaire de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de la qualité des eaux. Il existe cinq catégories de masses d'eau :

- masses d'eau de cours d'eau ;
- masses d'eau de plans d'eau ;
- masses d'eau de transition que sont les estuaires ;
- masses d'eau côtières pour les eaux marines le long du littoral ;
- masses d'eau souterraines.

L'état des masses d'eau fait référence au nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des milieux aquatiques, conformément à la DCE. Ce dispositif distingue l'état écologique et l'état chimique, pour les eaux de surface. Il distingue l'état quantitatif et l'état chimique, pour les eaux souterraines. L'évaluation de l'état écologique est menée au travers d'un classement des eaux selon cinq classes standardisé par un code couleur : bleu (très bon état), vert (bon état), jaune (état moyen), orange (état médiocre), rouge (état mauvais). Le très bon état signifie un écart très réduit avec ce que seraient la biodiversité et la physico-chimie sans influence de l'homme. L'objectif est d'atteindre partout au moins le bon état, de maintenir le très bon état sur les secteurs concernés et ce, à l'échéance fixée par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'indicateur utilisé est la **somme des masses d'eau de cours d'eau de bon et très bon état rapporté à l'ensemble des masses d'eau de cours d'eau.**

Source :

Agence de l'eau.

Densité d'établissements industriels à risque (nombre/1 000 km²)

Densité d'établissements industriels à risque
(nombre / 1000 km²)

	2008	2012
Loire-Atlantique	2,5	2,2
Maine-et-Loire	1,3	1,1
Mayenne	1,2	1,2
Sarthe	1	1
Vendée	1	0,9
Pays de la Loire	1,4	1,3
France métropolitaine	2	1,9

Source : SOeS.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Densité d'établissements industriels à risque \(depuis 2008\)](#)

Pour en savoir plus :

[Densité d'établissements industriels à risque / Départements](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

[Données en ligne du MEDDTL \(Eider\)](#)

Densité d'établissements industriels à risque (nombre/1 000 km²) - Pertinence

Les établissements Seveso, seuils haut et bas, sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population qui réside autour de ces sites. Les risques technologiques font l'objet d'importants efforts de prévention qu'il faut poursuivre. La maîtrise de l'urbanisation et la réduction de la vulnérabilité des populations situées à proximité des sites Seveso font partie des objectifs du Grenelle de l'environnement. La population exposée aux risques technologiques doit être informée des risques qu'elle encourt en résidant à proximité d'un établissement Seveso.

Les services de l'État (préfets, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Directions départementales des territoires, Directions départementales de la protection des populations) élaborent et appliquent des outils réglementaires permettant de réduire ou de ne pas augmenter le nombre de personnes exposées aux risques technologiques.

Limites et précautions :

Un meilleur indicateur que la densité d'établissements industriels à risque serait la part de population exposée. Des méthodologies sont en cours de définition pour estimer les populations dans les zones exposées.

Les données sur le nombre de sites classés Seveso datent de 2008. Le nombre d'établissements par département a pu varier, en fonction des modifications de fonctionnement des installations industrielles ayant pu survenir depuis 2008.

[retour au tableau](#)

Défi SNDD concerné :

Santé publique, prévention et gestion des risques

Finalité Agenda 21 concernée :

Épanouissement de tous les êtres humains

**Densité d'établissements industriels à risque (nombre/1 000 km²) -
Définition**

Le nombre d'établissements Seveso est constitué du nombre d'établissements classés Seveso, seuils haut et bas, au sens de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000. Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements industriels.

L'indicateur est **le nombre d'établissements Seveso par surface unitaire de 1 000 km²**. Cet indicateur représente l'exposition du territoire aux risques industriels.

Plus généralement toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

Parmi les installations classées, on distingue :

les installations soumises à déclaration : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire ;

les installations soumises à autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement ;

les installations dites « seuil bas » : cette catégorie correspond au seuil bas de la directive Seveso II (523 établissements en France en 2008) ;

les installations soumises à autorisation avec servitudes d'utilité publique (AS) : cette catégorie inclut les installations dites « seuil haut » de la directive Seveso II (608 établissements en France en 2008)

Sources :

Organisme producteur de l'indicateur : SOeS.

Principale source de données mobilisée pour établir l'indicateur : ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction générale de la prévention des risques (DGPR), Recensement des établissements Seveso.

Population exposée au risque d'inondation (milliers)

Population estimée exposée à un risque d'inondation
(en milliers)

	2009
Loire-Atlantique	67,8
Maine-et-Loire	80,9
Mayenne	8,4
Sarthe	25,5
Vendée	19,9
Pays de la Loire	198,4
France métropolitaine	6212,6

Sources : MEETDTL, Base de données Cartorisque ;
Insee, Recensement de la population ; Corine land Cover
; IGN, Bdcarto.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Population estimée exposée à un risque d'inondation \(2009\)](#)

Pour en savoir plus :

[Part de la population estimée en zone inondable / Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Population exposée au risque d'inondation (milliers) - Pertinence

Le risque d'inondation est le risque naturel prépondérant en France métropolitaine : près de la moitié des communes sont concernées à des degrés divers par les inondations, la part des surfaces communales en zones inondables étant variable. Le risque d'inondation fait l'objet d'importants efforts de prévention qu'il faut poursuivre. La maîtrise de l'urbanisation et la réduction de la vulnérabilité des populations situées en zone inondable font partie des objectifs du Grenelle de l'environnement. Cette dernière passe par la mise en place de mesures de protection (exemple : digues) et de prévention (exemple : plans de prévention des risques d'inondation), par la diminution du nombre de personnes exposées (exemple : maîtrise de l'urbanisation) et par la prise de conscience du risque (exemple : information préventive).

Limites et précautions :

Le modèle d'estimation nécessite une agrégation des données au niveau départemental. L'erreur d'estimation peut atteindre 10 à 15 %. Par ailleurs, on estime que seulement 73 % des communes soumises à un risque inondation par cours d'eau ou fleuve sont recensées dans la base de données Cartorisque et dans les atlas des zones inondables disponibles au format numérique au 1^{er} janvier 2010.

Les contours issus de Cartorisque ne prennent pas en compte les zones inondables par submersion marine ou par remontée de nappe.

Défi SNDD concerné :

Santé publique, prévention et gestion des risques

Finalité Agenda 21 concernée :

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Population exposée au risque d'inondation (milliers) - Définition

Ne sont retenues ici que les **inondations par les fleuves et les cours d'eau**. Les phénomènes de remontées de nappe et de submersion marine ne sont pas pris en compte. Les zones inondables sont classées en fonction des aléas : faibles, modérés ou forts, qui tiennent compte de la vitesse et de la hauteur d'eau. Les contours présentés sont extraits de Cartorisque, base de données gérée par le MEDDTL (DGPR).

Il existe de nombreuses cartographies des zones inondables et le contour retenu est souvent différent d'une zone à l'autre, d'un département à l'autre : plus hautes eaux connues, crues décennales, centennales, zones suivant aléas, modélisation hydrographique, etc. Pour une zone donnée, on retient ici l'enveloppe maximale des différents contours connus.

En 2008, le périmètre étudié comporte environ 17 990 communes couvertes par les atlas des zones inondables de Cartorisque au 1^{er} janvier 2012. Cet inventaire est donc incomplet.

L'estimation de population est basée sur le carroyage produit par l'Insee, sur un maillage 200x200m, à partir des données fiscales, donc de la population des ménages fiscaux. Cette population à la maille a été corrigée pour se caler sur la population du recensement de 2008.

On estime les logements en zone inondable en se basant sur l'hypothèse que la taille des ménages (population moyenne par logement) est uniforme sur chaque IRIS. On calcule le nombre de ménages donc le nombre de logements, par ratio sur la population estimée.

Sources :

MEDDTL, Base de données Cartorisque ;

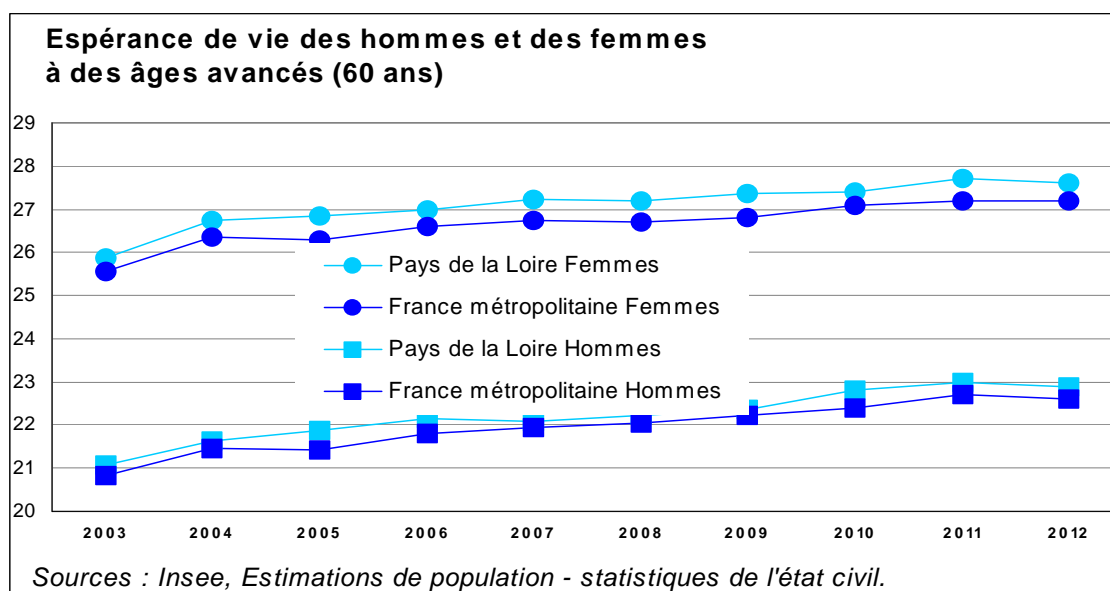
Insee, Recensement de la population ; Corine Land Cover ; IGN, BDCarto.

Espérance de vie à des âges avancés (ans)

Espérance de vie à des âges avancés (60 ans)
(ans)

	2012	
	Hommes	Femmes
Loire-Atlantique	22,7	27,3
Maine-et-Loire	23,5	27,9
Mayenne	23,1	27,9
Sarthe	22,4	27,5
Vendée	22,8	27,5
Pays de la Loire	22,9	27,6
France métropolitaine	22,6	27,2

Sources : Insee, Estimations de population - statistiques de l'état civil.



Accéder au tableau contenant la série longue :

[Espérance de vie à des âges avancés \(depuis 2000\)](#)

Visualiser deux cartes sur Données Locales

[Carte de l'espérance de vie des femmes à 60 ans - Niveau géographique : département](#)

[Carte de l'espérance de vie des hommes à 60 ans - Niveau géographique : département](#)

Pour en savoir plus :

« Mortalité », in [La santé observée en Pays de la Loire. Tableau de bord régional sur la santé. Edition 2012](#)
- ORS Pays de la Loire, septembre 2012 -

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

[Les indicateurs de santé 2011](#)

[Projet régional de santé](#)

Espérance de vie à des âges avancés (ans) - Pertinence

L'accès aux soins et l'adoption de comportements favorables à la santé sont deux conditions nécessaires à l'amélioration de la santé des populations, ce qui se traduit par le recul de la mortalité à tous les âges et donc par une augmentation de l'espérance de vie.

[retour au tableau](#)

L'indicateur résume donc le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social et aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

Limites et précautions :

L'indicateur vise à évaluer la durée moyenne de vie d'une génération fictive (âgée de 60 ans ou plus) qui vivrait dans le territoire et resterait soumise le reste de sa vie aux mêmes conditions de mortalité que celles des habitants de ce territoire lors de l'année considérée. Il ne s'agit donc pas de l'âge moyen au décès des habitants nés sur un territoire et y ayant toujours vécu : les taux de mortalité pour chaque âge sont calculés sur l'ensemble des personnes y résidant au moment de leur décès. Elles sont influencées par les évolutions des conditions de mortalité au fil du temps et par l'ampleur des migrations des résidents au cours de leur vie. Néanmoins, la situation au lieu du décès a des incidences pour la mise en œuvre de certaines politiques publiques.

Défi SNDD concerné :

Santé publique, gestion et prévention des risques

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Espérance de vie à des âges avancés (ans) - Définition

L'espérance de vie à des âges avancés (après 60 ans) représente **la durée de vie moyenne, autrement dit l'âge moyen au décès, d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année** (c'est-à-dire, pour chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là). Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Source :

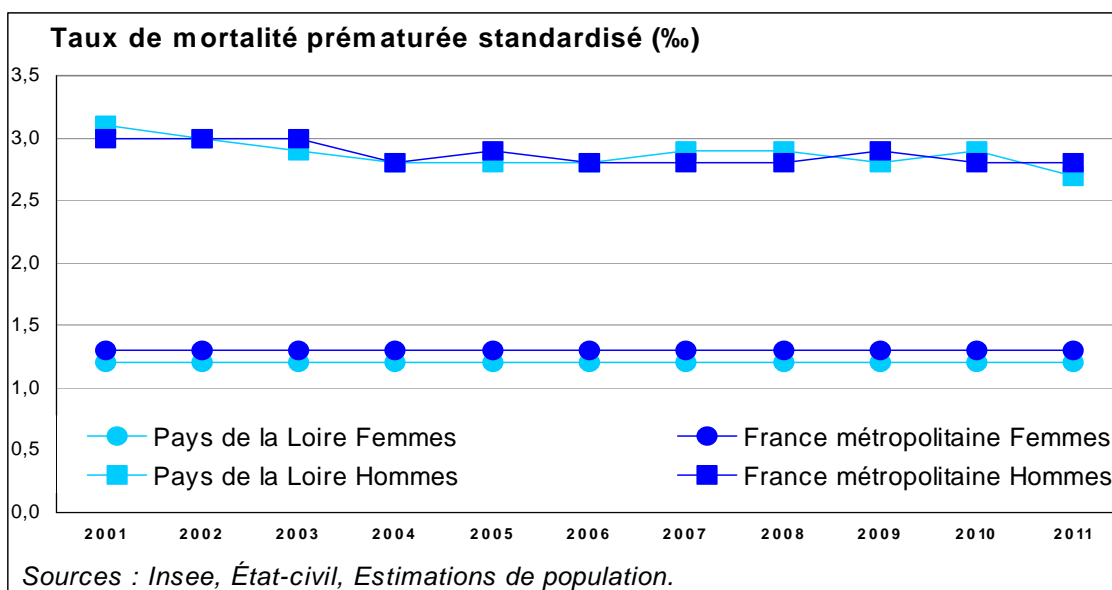
Insee, Estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux de mortalité prématurée standardisé (%o)

Taux de mortalité prématurée standardisé
(%o)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Loire-Atlantique	2,1	2,1	2	2	2	2
Maine-et-Loire	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	1,7
Mayenne	1,9	1,7	1,7	2	2,1	1,9
Sarthe	2	2,1	2,3	2,2	2	2
Vendée	2,1	2	2	1,9	2,1	1,9
Pays de la Loire	2	2	2	2	2	1,9
France métropolitaine	2	2	2	2,1	2	2

Sources : Insee, État-civil, Estimations de population.



Accéder au tableau contenant la série longue :

[Taux de mortalité prématurée standardisé \(depuis 1998\)](#)

Pour en savoir plus :

[« Mortalité prématurée », in La santé observée en Pays de la Loire. Tableau de bord régional sur la santé. Edition 2012](#)

- ORS Pays de la Loire, septembre 2012 -

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

[Les indicateurs de santé 2011](#)

[Projet régional de santé](#)

[Taux de mortalité prématurée des hommes / Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Taux de mortalité prématurée des femmes / Départements](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Taux de mortalité prématurée standardisé (‰) - Pertinence

L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population ont conduit à une augmentation sensible de l'âge moyen au décès. Conséquence de cette évolution, les statistiques des causes de décès sont de plus en plus le reflet de la mortalité aux très grands âges, de même que la progression de l'espérance de vie. Leur utilisation pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, par la mortalité prématurée définie généralement comme la mortalité survenant avant 65 ans.

La mortalité prématurée constitue également un indicateur d'inégalités sociales devant la mort, inégalités qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité professionnelle, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socioprofessionnelle.

Limites et précautions :

Utiliser l'échelon départemental pour cet indicateur présente des différences importantes de contexte social. Cela peut avoir des effets sur la mise en œuvre des politiques de santé.

Défi SNDD concerné :

Santé publique, gestion et prévention des risques

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Taux de mortalité prématurée ‰) - Définition

Le taux de mortalité prématurée des hommes et des femmes est le **rapport entre le nombre de décès au cours de l'année d'individus âgés de moins de 65 ans sur la population totale moyenne de l'année des moins de 65 ans, hommes ou femmes**. Afin de corriger les différentes structures par âge, on utilise des taux standardisés, où les taux de mortalité selon l'âge sont combinés à l'aide de la structure par âge nationale. Par définition, le taux standardisé de mortalité prématurée correspond au taux de mortalité prématurée que l'on observerait si la structure par âge de la population était la même que celle France entière (métropole + DOM).

Source :

Insee, État-civil, Estimations de population.

Densité de médecins généralistes libéraux (pour 100 000 habitants)

Densité de médecins généralistes libéraux
(pour 100 000 habitants)

	2007	2008	2009	2010	2012
Loire-Atlantique	153,1	154,3	158	155,2	162,3
Maine-et-Loire	148,9	149,3	149,9	146,1	150
Mayenne	122,4	120,5	119,3	117	116,3
Sarthe	130,4	129,6	130,3	124,4	121
Vendée	133,8	131,6	131,1	130,4	128,1
Pays de la Loire	142,5	142,4	143,7	140,7	143
France métropolitaine	164,3	163,3	162,8	160,6	158

Source : Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) ; Automatisation des listes (Adeli) ; Insee, Recensement de la population.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Densité de médecins généralistes libéraux \(depuis 2001\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte des médecins généralistes \(/100000 hab\) - Niveau géographique : département](#)

Pour en savoir plus :

[BONNEFOY V. et al., Accès aux soins de premier recours dans les Pays de la Loire : renforcer l'offre dans les territoires fragiles](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 124, décembre 2013 -

[« Médecins », in La santé observée en Pays de la Loire. Tableau de bord régional sur la santé. Edition 2012](#)

- ORS Pays de la Loire, septembre 2012 -

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

[Les indicateurs de santé 2011](#)

[Projet régional de santé](#)

Densité de médecins généralistes libéraux (pour 100 000 hab.) - Pertinence

La présence de services de santé est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, pour permettre l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (retraités, enfants...), ainsi que pour faire émerger des nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

Le médecin généraliste est le premier contact entre la population et les services de santé, mais également une personne à l'écoute des maux quotidiens.

Limites et précautions :

Le répertoire Adeli comptabilise les médecins exerçant au 1^{er} janvier de chaque année. Cela correspond aux médecins ayant effectivement exercé l'année précédente ainsi que les médecins inactifs (qui n'ont pas émis au moins une feuille maladie au cours de l'année précédente).

La localisation des médecins généralistes n'est pas homogène sur le territoire national (rural, urbain). Par ailleurs, le temps d'accès est également un facteur important qui n'est pas pris en compte ici.

Défi SNDD concerné :

Santé publique, gestion et prévention des risques

[retour au tableau](#)

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Densité de médecins généralistes libéraux (pour 100 000 hab.) - Définition

Cet indicateur est défini par le **nombre de médecins généralistes rapporté à la population**, exprimé pour 100 000 habitants.

Source :

Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) ;
Automatisation des listes (Adeli) ;
Insee, Recensement de la population.

Taux de chômage (%)

Taux de chômage au 4^e trimestre
(%)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Loire-Atlantique	6,4	8,4	7,8	7,6	8,2	8,3
Maine-et-Loire	6,8	8,4	7,8	8,1	9	9
Mayenne	5,1	6,4	5,8	5,7	6,8	6,5
Sarthe	7	9	8,4	8,4	9,6	9,5
Vendée	6	7,9	7,2	7,3	8	8,3
Pays de la Loire	6,4	8,2	7,6	7,6	8,4	8,5
France métropolitaine	7,4	9,1	8,8	8,9	9,7	9,7

Source : Insee, Taux de chômage localisés.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau zones d'emploi) :

[Taux de chômage \(depuis 1990\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales :

[Carte des taux de chômage localisés au 4e trimestre - Niveau géographique : zones d'emploi](#)

Pour en savoir plus :

[KAISER O., Au quatrième trimestre 2013, plus de chômage sur le littoral et dans l'est des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n°494, mai 2014 -

[KERDOMMAREC L. et MARTINEAU D., Retour sur 30 années de taux de chômage dans les Pays de la Loire : un tournant dans les années 1990](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n°479, décembre 2013 -

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

[Taux de chômage localisé / Zones d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Taux de chômage (%) - Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Les conséquences du chômage sont bien sûr humaines et sociales (pauvreté, problèmes d'insertion, etc.) mais aussi économiques (les chômeurs ne contribuent pas à l'activité productrice et occasionnent des coûts en termes de prestations sociales, etc.). La mesure du chômage est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage.

Limites et précautions :

La présence d'un taux de chômage élevé indique qu'une partie importante de la population est en marge d'un des principaux liens sociaux qu'est le travail. Un taux de chômage relativement bas peut cependant masquer des situations de précarité des travailleurs, notamment pour ceux ayant des emplois à temps partiel, des contrats à durée déterminée ou des emplois aidés. Cette précarité peut être amplifiée par la localisation géographique ou des situations personnelles particulières.

[retour au tableau](#)

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Taux de chômage (%) - Définition

Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Le taux de chômage est le rapport (en %) entre le nombre de chômeurs (au sens du BIT) et la population active totale au lieu de résidence. Le taux présenté ici est le taux de chômage moyen au 4^e trimestre.

Au sens du Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;

avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le nombre de chômeurs est estimé à partir de l'enquête Emploi en continu de l'Insee et ventilé localement selon les séries Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de Pôle emploi.

Source :

Insee, Taux de chômage localisés.

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié (%)

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié, au lieu de travail (%)

	2006	2011
Loire-Atlantique	13,3	12,2
Maine-et-Loire	14,1	13,8
Mayenne	12,5	11,7
Sarthe	13,5	12,3
Vendée	13,0	12,0
Pays de la Loire	13,4	12,5
France métropolitaine	12,7	12,2

Source : Insee, Recensement de la population.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part des contrats courts \(CDD, intérim, contrats aidés\) dans l'emploi salarié \(2010\)](#)

Pour en savoir plus :

[SEGUIN S. et al., Entre chômage et CDI, de multiples formes d'emploi dans les Pays de la Loire,](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°44, novembre 2011 -

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi

Pour étudier la précarité sur le marché du travail, souvent à l'origine de situations de pauvreté, il convient de s'intéresser aux contrats courts, considérés comme des « formes particulières d'emploi ».

Cette notion recouvre des réalités variées, certaines étant durablement précaires, d'autres constituant une étape dans un parcours professionnel. Le niveau de stabilité des emplois constitue une facette de l'analyse de la qualité de l'emploi.

Limites et précautions :

Les informations disponibles ne permettent pas de juger de la situation réelle dans laquelle se retrouvent les salariés concernés par ces formes d'emploi. Une partie du salariat est à la recherche de CDD ou a volontairement choisi d'exercer dans l'intérim (variété des missions, niveau des rémunérations). Il serait donc erroné de considérer que l'ensemble de ces emplois sont source de précarité. En revanche, ces emplois sont vecteurs d'une instabilité professionnelle plus importante que celles des salariés en contrats à durée indéterminée.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié (%) - Définition

Sous le terme formes particulières d'emploi ou emplois précaires sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont les contrats à durée déterminée (CDD), l'intérim et les contrats aidés (les apprentis et les stagiaires sont ici exclus).

Intérim : L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Contrat aidé : Contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand ou du secteur non marchand. Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

L'indicateur retenu est le **nombre de personnes en emploi en CDD, intérim ou contrat aidé au lieu de travail rapporté au nombre de personnes en emploi salarié.**

Source :

Insee, Recensement de la population.

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%)

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%)

	2013
Loire-Atlantique	12,8
Maine-et-Loire	17,6
Mayenne	11,7
Sarthe	15,1
Vendée	7,1
Pays de la Loire	13,1
France métropolitaine	16,4

Sources : Dreal, Répertoire du parc locatif social ; Filocom.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part des logements sociaux parmi les résidences principales \(2011\)](#)

Pour en savoir plus :

[PIROT P., Les résultats de l'enquête sur l'état du parc locatif social \(EPLS\) en Pays de la Loire](#)

- Dreal Pays de la Loire, Brochure annuelle descriptive du parc locatif social au 1^{er} janvier -

[PIROT P., La demande locative sociale](#)

- DREAL Pays de la Loire, Brochure annuelle -

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%) - Pertinence

Les besoins à satisfaire en logements sociaux demeurent importants, à la fois pour la mise en œuvre du droit au logement de façon à permettre l'accès à un logement décent pour tous et pour continuer une politique de renouvellement urbain dans les quartiers, afin de lutter contre la ségrégation sociale dans les villes et favoriser la mixité.

La densité de logements sociaux est un indicateur des concentrations de pauvreté sur les territoires, ou à l'inverse le reflet d'une politique de peuplement ne facilitant pas l'accueil des ménages modestes. Les enjeux sont donc multiples : faciliter l'inclusion sociale des populations par une plus grande mixité de l'habitat à l'occasion du renouvellement du parc, mais également négocier avec les opérateurs HLM la mise aux normes du parc existant, de façon à réduire la facture énergétique de ces logements.

Limites et précautions :

La source est une enquête menée auprès des bailleurs de logements sociaux. Les résultats obtenus peuvent être différents de ceux provenant du recensement de la population dont les réponses sont déclaratives.

Défis SNDD concernés :

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%) - Définition

Le Répertoire du parc des bailleurs de logements sociaux (RPLS) est géré par les Dreal pour le compte du Commissariat général au développement durable (CGDD)/SOeS. Le RPLS porte sur les logements locatifs conventionnés ou non, gérés par les organismes HLM, les Sociétés d'économie mixte (SEM) ayant bénéficié de l'aide de l'Etat, ou par l'association foncière logements et ses filiales, l'EPINORMA et la société SAS Sainte-Barbe. Ces organismes déclarent tous les logements locatifs sur lesquels ils sont titulaires d'un droit réel immobilier (pleine propriété, bail emphytéotique, bail à réhabilitation, bail à construction) ou dont ils ont l'usufruit. Les logements-foyers d'insertion, d'urgence ou de transit, les résidences pour personnes âgées ou handicapées, les résidences sociales, les résidences universitaires, les logements HLM attribués à des étudiants sont exclus.

Le RPLS ne permet pas de connaître la population qui réside dans le parc social. L'indicateur est le **nombre de logements HLM rapporté au nombre de résidences principales**.

L'enquête PLS ne permet pas de connaître la population qui réside dans le parc social. L'indicateur est le **nombre de logements HLM rapporté à l'ensemble du parc de logements**.

Sources :

Dreal, Répertoire du parc des bailleurs de logements sociaux ;
Filocom.

Part des jeunes sans diplôme (%)

Part des jeunes sans diplôme
(%)

	1999	2006	2011
Loire-Atlantique	17,7	15,5	14,4
Maine-et-Loire	20,3	18,0	16,9
Mayenne	19,6	17,8	15,2
Sarthe	22,4	20,2	18,7
Vendée	15,5	14,8	14,3
Pays de la Loire	18,9	16,9	15,7
France métropolitaine	24,5	22,3	20,4

Source : Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part des jeunes sans diplôme \(depuis 1999\)](#)

Pour en savoir plus :

[KERDOMMAREC L., Apprentis dans les Pays de la Loire : du premier pas dans l'autonomie à l'insertion professionnelle](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°137, juin 2014 -

[MARTINEAU D., 100 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040 : un défi à relever pour les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°130, février 2014 -

[KAISER O. et LEGENDRE D., Jeunes des Pays de la Loire : une autonomie précoce mais des revenus plus faibles](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°123, novembre 2013 -

[Part des jeunes sans diplôme / Zones d'emploi](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

Part des jeunes de 20 à 24 ans sans diplôme (%) - Pertinence

L'élévation du niveau d'instruction favorise l'expression des capacités personnelles et l'autonomie. Elle renforce l'aptitude à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements, notamment ceux induits par les innovations technologiques. Elle facilite les mobilités tant professionnelles que géographiques. L'Union européenne, à travers la stratégie européenne de Lisbonne puis la stratégie UE 2020 fixe des objectifs en matière de réussite scolaire, en particulier de réduction de l'abandon scolaire. Au niveau territorial, la part des jeunes sans diplôme constitue un indicateur de difficultés potentielles au regard des enjeux de l'inclusion sociale et du développement humain. À l'instar de leurs jeunes, ces territoires risquent de s'installer durablement en marge de l'économie de la connaissance et de l'innovation.

Limites et précautions :

L'indicateur proposé fait référence à la stratégie européenne de Lisbonne et à son indicateur sur les « sorties précoces ». Il prend ainsi en compte les diplômes d'un niveau équivalent ou supérieur au second cycle de l'enseignement secondaire. Sont donc considérés comme « sans diplôme » les titulaires du diplôme national du brevet, du certificat de formation générale ou encore du certificat d'études primaires (supprimé en 1989). L'indicateur européen est cependant différent tant par la source que par l'âge retenu.

[retour au tableau](#)

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Part des jeunes de 20 à 24 ans sans diplôme (%) - Définition

L'indicateur est le **rapport de la population des individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé, dans l'ensemble de la classe d'âge.**

Source :

Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter-décile

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter décile -

	2011
Loire-Atlantique	3,1
Maine-et-Loire	2,9
Mayenne	2,8
Sarthe	2,9
Vendée	2,8
Pays de la Loire	3
France métropolitaine	3,6

Source : Insee, Revenus disponibles localisés.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Disparité de niveau de vie par unité de consommation \(depuis 2008\)](#)

Pour en savoir plus :

[Rapport inter-décile du niveau de vie médian par unité de consommation](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter-

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. La distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire du revenu par unité de consommation, donne une image globale des inégalités monétaires. Elle peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie moyen entre premier et dernier décile ou un rapport inter-décile fort marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux.

Limites et précautions :

L'indicateur ne mesure qu'un aspect des inégalités, relatif à la pauvreté monétaire. Au niveau national, l'approche monétaire est complétée par l'analyse des conditions de vie à partir de l'enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV). Les données d'enquête ne permettent pas cette approche à un échelon territorial infranational.

Défis SNDD concernés :

Démographie, immigration et inclusion sociale

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter-décile - Définition

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales par unité de consommation. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

L'indicateur de disparité des niveaux de vie correspond au **rapport inter-décile du niveau de vie du territoire**. Le rapport inter-décile est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile (D9/D1) définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Source :

Insee, Revenus disponibles localisés.

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus (%) - champs CAF

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus - champs CAF -
%

	2012
Loire-Atlantique	14
Maine-et-Loire	15,5
Mayenne	13,2
Sarthe	16,7
Vendée	12,5
Pays de la Loire	14,4
France métropolitaine	17,9

Source : CAF ; Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus \(2012\)](#)

Pour en savoir plus :

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)
- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus - champs CAF (%) - Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio, elle est aussi essentielle dans la stratégie européenne de développement durable. En France, elle est au cœur des objectifs de la loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et du Plan de cohésion sociale de 2005.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit aussi par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi, etc. La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations dans le temps sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté égal à 60 % du revenu médian national.

Limites et précautions :

La part des personnes à bas revenus ne prend en compte que les allocataires (et les personnes rattachées) suivies par la CAF.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus (%) - champs CAF - Définition

L'indicateur est le **rapport entre le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenus de la CAF (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à une population « potentiellement éligible »** issue du recensement qui est définie ci-après. Le champ d'étude pour la population à bas revenus se limite aux foyers des allocataires CAF dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est pas étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint (s'il existe) a moins de 65 ans.

Le dénominateur retenu est calculé pour se rapprocher le plus possible de la population « potentiellement éligible » prise en compte par les CAF. Il comprend l'ensemble des personnes de moins de 65 ans des logements ordinaires et communautés dont l'individu de référence n'est ni étudiant, ni âgé de 65 ans ou plus et dont le conjoint ou concubin (s'il existe) a moins de 65 ans.

Sources :

CAF ;
Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Indice de vieillissement

Tableau

Indice de vieillissement
%

	1990	1999	2006	2011
Loire-Atlantique	42,0	54,5	58,9	61,0
Maine-et-Loire	42,1	55,9	61,7	64,0
Mayenne	49,7	66,1	71,3	72,6
Sarthe	52,5	67,7	72,2	73,9
Vendée	54,2	74,9	82,1	83,7
Pays de la Loire	46,4	61,2	66,5	68,5
France métropolitaine	50,3	61,9	67,0	70,6

Source : Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Indice de vieillissement \(depuis 1990\)](#)

Pour en savoir plus :

[PAVEN S. et al., 2030 dans les territoires de Loire-Atlantique : plus de séniors et de jeunes de moins de 18 ans](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°117, mai 2013 -

[MARTINEAU D., Derrière la porte, une personne seule dans un logement sur trois en Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n°465, février 2013 -

[BONNEFOY V. et al., Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n°101, février 2012 -

[RIEG C. et al., La vie après 60 ans en Loire-Atlantique : enjeux et perspectives](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°27, janvier 2008 -

Indice de vieillissement - Pertinence

Le vieillissement n'affecte pas les territoires français de la même manière. Au-delà de la question de l'effort de redistribution national, cet indicateur permet d'envisager le rôle des transferts sociaux dans l'économie territoriale, la dynamique des territoires et les efforts spécifiques liés à la satisfaction des besoins des retraités. En matière d'aménagement du territoire, l'indicateur pointe donc un enjeu de développement, car les retraites constituent un revenu pour les territoires. Il pose aussi la question de l'implantation de structures d'accueil et de services de santé accessibles sur tout le territoire ainsi que du développement des services à la personne dans un contexte de diminution de la part de la population en âge de travailler.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Indice de vieillissement - Définition

L'indice de vieillissement est le **rapport entre la population de 65 ans ou plus et la population de moins de 20 ans.**

Source :

Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

[retour au tableau](#)

Accessibilité potentielle aux services (minutes)

Accessibilité potentielle aux services
(minutes)

	2010
Loire-Atlantique	5,9
Maine-et-Loire	9,1
Mayenne	11,7
Sarthe	10,3
Vendée	10,4
Pays de la Loire	8,6
France métropolitaine	7,5

Sources : Insee, Recensements de la population - exploitation principale, Base permanente des équipements (BPE) ; Inra UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Accessibilité potentielle aux services \(2010\)](#)

Pour en savoir plus :

[BONNEFOY V. et al., Accès aux soins de premier recours dans les Pays de la Loire : renforcer l'offre dans les territoires fragiles](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 124, décembre 2013 -

[Accessibilité aux services / Bassins de vie](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

Accessibilité potentielle aux services (minutes) - Pertinence

La présence de commerces et de services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

L'accès aux commerces et services influe sur la qualité de vie quotidienne des populations. Les différences d'accessibilité, entre les territoires ou au sein d'un territoire, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. Par ailleurs, l'éloignement de la population des différents services accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, source de rejets atmosphériques.

Limites et précautions :

Le distancier Odomatrix localise les équipements et la population au chef-lieu de la commune, généralement la mairie, et non à leurs adresses exactes : les personnes qui résident ou travaillent dans une commune dotée d'un équipement quelconque sont considérées être à une distance nulle de cet équipement. Odomatrix ne prend pas en compte les modes de transport alternatifs à l'automobile. Cette limite peut être très gênante dans les grandes agglomérations car, d'une part, les temps d'accès peuvent différer sensiblement et, d'autre part, certains moyens de transport, comme le train, ne permettent pas de faire un détour pendant le trajet domicile-travail

[retour au tableau](#)

La méthode ne tient compte que des lieux de domicile et de travail dans l'accès aux équipements et ne prend pas en compte d'autres déplacements importants comme le lieu d'études des enfants ou la présence d'un centre commercial, qui peut être certes plus éloigné mais beaucoup plus fourni en commerces. Cet indicateur d'accessibilité mesure donc l'éloignement moyen des habitants des lieux équipés les plus proches et non pas leurs comportements d'achat ou de fréquentation, qui peuvent être influencés par ces facteurs.

Par ailleurs, la Base permanente des équipements (BPE) ne répertorie pas certains services, en particulier ceux qui sont rendus dans des établissements non dédiés, comme les relais postaux ou des relais de services publics, pour lesquels l'information est pour le moment difficilement mobilisable.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Accessibilité potentielle aux services (minutes) - Définition

Cet indicateur donne le **temps moyen nécessaire pour accéder à un panier de 29 commerces et services de la gamme intermédiaire**, c'est-à-dire d'usage courant, sans être de proximité. Le temps est calculé pour chaque individu, aux heures creuses de circulation et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile pour se rendre de sa commune de résidence à la commune disposant de ce service, la plus proche de son lieu de domicile.

Sources :

Insee, Recensements de la population - exploitation principale, Base permanente des équipements (BPE) ;
Inra UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008.

Participation aux élections législatives au premier tour (%)

Participation aux élections législatives au premier tour
(%)

	2002	2007	2012
Loire-Atlantique	66,3	63,4	60,7
Maine-et-Loire	66,2	62,6	59,6
Mayenne	65,2	63,4	60
Sarthe	63,5	61,2	59,1
Vendée	66	62,8	60,4
Pays de la Loire	65,7	62,7	60,1
France métropolitaine	65,1	61	59,6

Source : Ministère chargé de l'Intérieur.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Participation aux élections législatives au premier tour \(depuis 2002\)](#)

Pour en savoir plus :

[KERDOMMAREC L., En Pays de la Loire, un jeune sur cinq n'a pas voté en 2012](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 468, avril 2013 -

[COUTARD G., On a voté plus qu'ailleurs au printemps 2012 dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 467, avril 2013 -

[Taux de participation au premier tour des élections législatives / Départements](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

Participation aux élections législatives au premier tour (%) - Pertinence

La participation aux élections est un indicateur de l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs. À l'inverse, l'abstention illustre une forme sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

Limites et précautions :

Le taux de participation ne rend pas compte de la non-inscription sur les listes électorales, qui est aussi une forme de non-implication. Il est par ailleurs sensible au phénomène de la « mal-inscription » dans les territoires où la population est très mobile : les « mal-inscrits » sont inscrits loin de leur domicile, souvent suite à un déménagement.

Par ailleurs, la participation électorale n'éclaire la thématique de la gouvernance que sous un angle de vue, l'implication citoyenne dans les institutions. Faute d'indicateur, il n'est pas possible pour l'instant d'aborder d'autres facettes de la gouvernance.

Défis SNDD concernés :

Gouvernance

Cohésion sociale et territoriale

Finalité Agenda 21 concernée :

Gouvernance

[retour au tableau](#)

Participation aux élections législatives au premier tour (%) - Définition

Le taux de participation est le **rapport entre le nombre de votants (inscrits moins les abstentionnistes) et le nombre d'inscrits**. Ces résultats sont les résultats officiels du ministère chargé de l'intérieur.

Source :

Ministère chargé de l'Intérieur.